

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

## DU JEUDI 31 MAI 2012, A 19H30

<b>PRESIDENCE</b>	Mme Corinne Fässler, Présidente
<b>CONSEIL GENERAL</b>	48 Conseillers généraux sont présents
<b>EXCUSES</b>	MM. Alexandre Marmier et Patrick Roulin
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	7 Conseillers communaux sont présents en début de séance Mme Annelise Meyer-Glauser arrivera en cours de séance
<b>EXCUSE</b>	M. Nicolas Bapst

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2012
2. Aménagement d'un parking provisoire à Villars-Vert
3. Réaménagement du carrefour routes des Préalpes et du Centre sportif
4. Assainissement des collecteurs, du réseau d'eau potable ainsi que du réseau routier dans le quartier de Villamont
5. Etude pour la rénovation de l'enveloppe de l'école primaire de Cormanon
6. Vente supplémentaire de 1'200 m<sup>2</sup> au maximum de SBP au profit de l'article 5003 du RF de Villars-sur-Glâne sis dans le quartier de Cormanon
7. Approbation du règlement communal relatif à la détention et à l'imposition des chiens
8. Comptes 2011  
Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et de l'organe de révision  
Examen des comptes de fonctionnement et des investissements. Vote final
9. Rapport de gestion 2011
10. Réactivation de la Commission sur les fusions intercommunales (COFI)
11. Elections à la présidence et à la vice-présidence
12. Divers

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Conseillers généraux, représentants de la presse et le public. Laissez-moi vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à cette dernière séance de ma présidence.

Notre principale tâche de ce soir est celle des comptes ; des comptes qui font plaisir, serais-je tentée de dire. Merci aux membres du Conseil communal.

Cette séance a été valablement convoquée par courrier du 16 mai 2012, accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour. Je vous rappelle que nos débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

Le quorum étant manifestement atteint, nous pouvons donc valablement siéger.

Pour la séance de ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

- Pour le Conseil communal, M. Nicolas Bapst. Mme Annelise Meyer-Glauser arrivera en cours de séance.
- Pour le Conseil général, MM. Alexandre Marmier et Patrick Roulin.

Avant de commencer cette séance, j'ai quelques communications à vous transmettre.

Tout d'abord, je vous demande un petit moment de recueillement car deux membres de notre Conseil général ont perdu un parent très proche. Il s'agit de Mme Françoise Ducrest qui a perdu sa maman et de M. Patrick Roulin qui a perdu son papa. Je vous remercie.

Je veux également souhaiter la bienvenue à la petite Charlyne Peiry, fille de Ian Peiry, née dans notre Commune il y a quelques semaines.

J'ai encore quelques communications concernant le règlement du Conseil général au sujet de son toilettage. A ce jour, nous n'avons pas encore reçu la prise de position officielle du Canton. Nous avons envoyé au Canton tous les résultats du groupe de travail, afin d'obtenir son préavis. Nous avons appris que la loi sur les communes et la loi sur l'exercice des droits politiques sont en cours de révision auprès du Canton. Dès que ces deux textes légaux entreront en vigueur, des modifications devront être apportées à notre nouveau règlement. Je pense que nous recevrons une réponse du Canton dans les prochaines semaines.

Le 2 juin, il y aura les portes ouvertes à la caserne des sapeurs-pompiers. Je vous invite à les visiter. Il y aura des attractions et des animations.

Mme Pascale Spicher a été nommée cheffe du Groupe PS, tandis que Mme Véronique Polito a été nommée suppléante.

Je veux maintenant m'adresser au Conseil communal concernant l'ordre du jour. Le Bureau du Conseil général a accepté cet ordre du jour de douze points. Il faut que vous sachiez que douze messages pour une soirée, c'est énorme. Il est vrai que les Services techniques fournissent beaucoup de matière en fin d'année. Mais il faudrait, à l'avenir, que vous répartissiez ces messages sur plusieurs séances afin que les soirées soient moins chargées que celle de ce soir. Je vous en remercie par avance, tant pour les prochains présidents que pour le Conseil général.

Nous pouvons maintenant passer aux différents points de l'ordre du jour. Y a-t-il des remarques concernant celui-ci ? Ce n'est pas le cas.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2012**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ?

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Conseiller général. Je voudrais apporter une modification, que j'ai remise par écrit au Bureau avant la séance, de mon intervention figurant à la page 15 dudit procès-verbal. Le texte qui doit y figurer est le suivant :

*« M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général. Oui, si cela est absolument nécessaire pour respecter les formes. Cette demande m'ayant été faite au mois de janvier, je pensais qu'il serait plus simple que je rencontre la nouvelle Commission de la Ville de Fribourg avec l'ancienne COFI, puisqu'on n'a pas prévu la réactivation de cette Commission pour la séance d'aujourd'hui. Attendre le mois de mai n'est pas très joli. Mais, peut-être que la Ville de Fribourg n'est pas très pressée non plus. »*

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Y a-t-il d'autres remarques concernant ce procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 8 mars 2012 sont priés de lever la main.

***Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.***

Je profite de remercier l'Administration communale pour l'impeccable travail qu'elle fournit.

## **2. Aménagement d'un parking provisoire à Villars-Vert**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. La parole est à la Commission financière.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 21 mai 2012, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière ne remet pas en cause le principe même de la réalisation de ce parking provisoire, puisque la nécessité d'augmenter le nombre de places de parc à Villars-Vert est démontrée.

Le Commission financière n'est toutefois pas convaincue par le mode de financement de ces travaux. En effet, le message n'est pas suffisamment complet sur la question de la couverture des frais engendrés pour notre Commune. Il manque un calcul cohérent des coûts de construction complets, y compris le décapage de la terre végétale et la couche de fondation, de maintenance et d'administration, sur une durée de 5 ans, calcul indispensable pour évaluer correctement le prix de location à fixer, prix qui devra couvrir les charges communales. On peut d'ores et déjà relever que le prix de Fr. 30.-- pour une place de parc personnellement attribuée est un prix nettement en dessous de celui pratiqué dans le quartier de Villars-Vert pour des places de parc non couvertes, ce qui n'est pas admissible et ouvre la porte à toutes les conjectures, y compris à une sous-location plus chère à certains pendulaires. Un simple calcul basé sur le coût des travaux de Fr. 162'000.-- tels qu'ils ressortent du message, sans compter tous les autres frais et tenant compte d'une durée de 5 ans, aboutit déjà à un prix de location de Fr. 45.-- par mois.

Compte tenu du problème connu des places de parc dans ce quartier, s'imposent non seulement un nouveau calcul du prix de location mais également une coordination dans la gestion de toutes les places de parc sises sur le domaine public et devant l'école de Villars-

Vert. Une réflexion globale sur l'attribution de l'ensemble de ces places doit impérativement avoir lieu pour régler ce problème, ce, avant la mise à disposition du parking provisoire.

Pour ces différents motifs, la Commission financière, à l'unanimité, propose au Conseil général de refuser ce message et invite le Conseil communal à repenser le concept et le financement de ce parking.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne maintenant la parole au Conseil communal.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Le parking d'appoint de Villars-Vert est conçu finalement comme une extension du domaine public qui est relativement restreint dans ce quartier. Dans cette optique, le Conseil communal a pris le règlement de stationnement sur le domaine public et fixé le prix en fonction de ce qu'il prévoit, c'est-à-dire au maximum Fr. 400.-- par an, d'où le prix de Fr. 30.-- par place et par mois. Les prix pratiqués par les régies immobilières dans ce quartier, pour des places qui se situeraient devant les immeubles, est de Fr. 50.--/mois. Notre parking provisoire est à l'extérieur, ce qui explique notre prix plus bas.

Le coût de construction de Fr. 2'700.-- par place est relativement bas, puisque le standard avoisine les Fr. 5'000.-- par place non couverte. Nous avons en effet profité des synergies des travaux du chauffage à distance qui a déjà utilisé cette place, sans l'aménager proprement, comme parking provisoire.

En ce qui concerne le financement, le Conseil communal a tablé sur un amortissement de 15 ans, ce qui fait 7 % du prix, soit environ Fr. 11'340.--. Avec la location du terrain qui fait Fr. 4'000.--, il nous reste un solde de Fr. 7'000.-- pour les charges administratives de la Police intercommunale qui se chargera de gérer ce parking.

En ce qui concerne le risque de la sous-location, la Police intercommunale délivrera des vignettes sur lesquelles figureront les numéros de plaque des voitures autorisées. Il n'y a par conséquent pas de risque de sous-location sans sanction pour les contrevenants.

En ce qui concerne la réflexion globale sur les places de parc dans le secteur de Villars-Vert, il faut savoir qu'elle est faite, car dès la mise en service du nouveau parking, toutes les places situées sur le domaine public seront mises en parcage à durée limitée de trois heures. Il reste encore le parking de l'école de Villars-Vert qui est utilisé en complémentarité,

puisque'il est destiné au personnel de l'école de Villars-Vert la journée et aux habitants du quartier le soir et le week-end.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. La parole est au Conseil général.

**M. Vito Carnevale**, Conseiller général. Le Groupe PS a examiné attentivement le message du Conseil communal relatif à l'aménagement d'un parking provisoire à Villars-Vert. Nous tenons d'abord à souligner et à saluer l'initiative du Conseil communal en relation avec ces places de parc.

Le Groupe PS trouve nécessaire et urgent de mettre à disposition des habitants du quartier de Villars-Vert cette soixantaine de places de parc.

Néanmoins, et après mûre réflexion, nous pensons qu'il serait opportun d'apporter une légère modification au message qui nous est proposé, c'est-à-dire de porter le prix des vignettes de Fr. 30.-- à Fr. 50.-- pour les places standard et de Fr. 40.-- à Fr. 60.-- pour les places larges, ceci pour trois raisons :

- D'abord, nous trouvons qu'il est inéquitable de privilégier les habitants de Villars-Vert au détriment de tout le reste des habitants de notre Commune qui doivent s'acquitter d'un prix de places de parc supérieur.
- Nous pensons aussi qu'il est judicieux que ce soit les bénéficiaires des places de parc qui couvrent les coûts d'investissement et de fonctionnement.
- Enfin, nous pensons que le prix de Fr. 50.-- n'est pas prohibitif pour une place de parc nominative garantie 24 heures sur 24 toute l'année.

Le Groupe PS vous invite à accepter notre proposition d'augmentation des prix de location et d'accepter le message proposé par le Conseil communal, modifié selon notre demande.

**M. François Page**, Conseiller général. Le Groupe PDC s'est réuni le 22 mai dernier et a pris connaissance du message relatif à l'aménagement d'un parking provisoire à Villars-Vert.

Dans son ensemble, notre groupe est favorable au principe de ce projet mais, à l'unanimité, il estime que le prix de location pour une place attribuée de Fr. 30.-- doit être revu à la hausse et il souhaite que le Conseil communal prenne des mesures dans ce sens. En effet, il

ne nous semble pas logique - ce prix ne couvrant par les frais - que notre Commune subventionne ces places de parc.

Par contre, le Groupe PDC est très partagé quant au renvoi du message et, en conséquence, ne préavise pas à ce sujet.

**M. Gérald Jung**, Conseiller général. A l'instar des autres groupes et de la Commission financière, et malgré les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, le Groupe PLR souhaite effectivement que les prix soient rehaussés à Fr. 50.--, resp. Fr. 60.--. Dans cette mesure-là, le Groupe PLR ne préconise par le rejet du message mais souhaite un engagement de la part du Conseil communal à pratiquer ces nouveaux prix. Dans cette mesure, le Groupe PLR serait disposé à accepter ce message.

Formellement, je ne suis pas absolument convaincu de la faisabilité de la formule, mais je répète que nous ne proposons pas le rejet du message, dans la mesure où le Conseil communal s'engagerait à garantir les prix de Fr. 50.-- et de Fr. 60.-- proposés.

**M. Vital Studer**, Conseiller général. Le Groupe PCS approuve l'aménagement d'un parking provisoire à Villars-Vert tel que proposé par le Conseil communal.

Actuellement, les problèmes de places de parc récurrents à Villars-Vert engendrent un certain désordre urbain, surtout le soir. Le projet propose, pour une place standard, le prix de Fr. 30.-- par mois et, pour une place large, Fr. 40.-- par mois. Le Groupe PCS pense que ces prix sont justifiés et appropriés pour ce quartier. Cet investissement est donc utile.

Par contre, il faut prêter attention à deux points :

- Le Groupe PCS tient à souligner le caractère provisoire de ce projet et demande au Conseil communal de le respecter. A la place de quelque chose de provisoire, Villars-Vert mérite un concept durable d'aménagement de quartier, et non des retouches de temps en temps.
- Deuxièmement, le Groupe PCS constate, une fois de plus, qu'il y a une tendance dans notre Commune à ne pas assez préserver le peu de verdure disponible. N'oublions pas que le paysage qui comporte quelques arbres et un peu de verdure fait partie du bien-être des habitants. C'est pourquoi, lors du passage du stade provisoire à l'aménagement concret du quartier de Villars-Vert, nous souhaitons une meilleure prise en compte de cet

aspect écologique dans le projet, ainsi que dans les futurs aménagements envisagés dans notre Commune.

Le Groupe PCS demande donc au Conseil général d'approuver ce message.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Le Groupe Les Verts approuve le message du Conseil communal relatif à l'aménagement d'un parking provisoire à Villars-Vert.

Toutefois, il souhaite que le prix des vignettes soit augmenté afin de correspondre aux prix du marché et afin de couvrir les frais relatifs à l'entretien du parking (nettoyage, surveillance, etc.). Les prix de Fr. 50.--, voire Fr. 60.-- nous semblent justifiés.

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Je m'exprime à titre personnel. Je suis tout de même assez étonné d'entendre, ce soir, trois points très importants concernant ce message :

- 1) Ce message se base sur une évaluation des prix basés sur le domaine public, soit Fr. 400.-- par année, ce qui fait environ Fr. 30.-- par mois.
- 2) L'amortissement se fait sur 15 ans, alors qu'il est mentionné dans le message que la mise à disposition du domaine public est prévue pour une durée initiale de 5 ans.
- 3) Les vignettes sont prévues avec un numéro de plaques, ce qui ne permettra vraisemblablement pas une sous-location.

Je suis étonné que tous ces points ne figurent pas dans le message. J'ai un souci très profond qu'on nous mette devant le fait accompli, que la Commission financière ait dû prendre une décision basée sur un message qui ne contient pas ces points-là, que nous entendons ce soir pour la première fois.

J'invite donc le Conseil communal, pour la prochaine fois, à donner au Conseil général des informations totales dans ses messages et pas seulement des précisions importantes au moment des séances.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. En ce qui concerne le domaine public, cela ne figure pas dans le message, mais j'avais précisé ce point devant la Commission financière.



Pour ce qui est de l'amortissement, la durée de vie de ce parking dépend de l'aménagement futur du carrefour de Belle-Croix. Nous ne savons pas à quel moment le Canton va s'y atteler : dans 5 ans, 10 ans ou 15 ans. Nous sommes dans le flou à ce propos.

**M. François Pythoud**, Conseiller général. Ce que nous attendons du Conseil communal, c'est une réponse aux propositions qui ont été faites en ce qui concerne l'augmentation des prix de location des places de parc. Ce que j'ai cru comprendre, c'est qu'il n'est pas possible d'arriver à Fr. 50.-- à cause du règlement communal sur les places de parc sises sur le domaine public. Si c'est le cas, il suffit simplement de modifier ce règlement communal.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Le Conseil communal demande une courte interruption de séance pour débattre brièvement des propositions qui sont faites par le Conseil général, mais je tiens déjà à répondre à M. François Pythoud que c'est déjà possible, sur la base de notre règlement communal, d'augmenter ces prix de location.

***Interruption de séance de 2 minutes.***

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Le Conseil communal s'est brièvement réuni et il prend acte que ce n'est pas le parking qui est mis en cause mais plutôt le prix de location des places de parc qui est trop modeste. Dès lors, le Conseil communal est tout à fait d'accord de se rallier à la proposition d'augmenter les prix de location à Fr. 50.--, resp. Fr. 60.-- par mois. Par contre, il est important que ce message puisse être adopté ce soir, car cela permettra de profiter des travaux en cours à Villars-Vert, ce qui abaissera également les coûts de construction.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Etant donné qu'il n'y a plus d'intervention, nous pouvons passer au vote.

Acceptez-vous le message du Conseil communal concernant l'aménagement d'un parking provisoire à Villars-Vert ainsi que la dépense de Fr. 162'000.-- qui sera financée par l'utilisation des crédits disponibles, avec la proposition du Conseil général d'augmenter les prix de location des places de parc à Fr. 50.-- pour les places standard et à Fr. 60.-- pour les places larges ?

***Le message est approuvé par 40 oui, 5 non et 3 abstentions.***

### **3. Réaménagement du carrefour routes des Préalpes et du Centre sportif**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. La Commission financière a pu entendre les explications complémentaires de MM. Bruno Marmier, Conseiller communal, et Sylvain Zehnder, Responsable des conduites industrielles.

La Commission financière est consciente de la nécessité d'améliorer ce carrefour pour des questions de sécurité. Toutefois, elle demande à connaître les raisons du choix de la solution retenue, soit l'îlot franchissable, plutôt que celle d'un giratoire ordinaire, ce motif ne ressortant pas clairement du message.

De plus, la Commission financière attire l'attention du Conseil communal et des Services techniques sur le fait qu'une coordination de ces travaux avec ceux relatifs à l'assainissement des collecteurs du secteur doit être mise en place.

Enfin, la Commission financière part de l'idée que la dette communale ne sera pas augmentée pour effectuer ces travaux, la dépense en question pouvant être couverte par des liquidités suffisantes, selon les informations reçues du Conseil communal. L'autorisation sollicitée de recourir à l'emprunt paraît donc inutile.

Compte tenu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande d'investissement de Fr. 285'000.-- pour la réalisation de ces travaux.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. La parole est au Conseil communal.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. En ce qui concerne l'îlot franchissable plutôt qu'un giratoire sur la route des Préalpes, la raison est que la route des Préalpes est une route collectrice tandis que la route du Centre sportif est moins importante. Par conséquent, un giratoire ne se prêtait pas à cet endroit. L'îlot franchissable permet aussi un passage plus aisé aux transports lourds.

Au sujet de l'emprunt, il s'agit plutôt d'une formule traditionnelle pour le cas où il serait nécessaire d'avoir recours à de l'argent extérieur.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. La parole est au Conseil général.

**Mme Belkiz Renklicicek**, Conseillère générale. Lors de sa séance préparatoire du 24 mai 2012, le Groupe PS a pris connaissance du message relatif au réaménagement du carrefour routes des Préalpes et du Centre sportif. Le Groupe PS le soutient à l'unanimité.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Le Groupe PLR a pris connaissance avec intérêt du message concernant le réaménagement du carrefour route des Préalpes et du Centre sportif. Les travaux étant nécessaires et planifiés, nous soutenons le message présenté ce soir.

Toutefois, le Groupe PLR se pose des questions sur les effets collatéraux, soit :

- Qu'en est-il des places de parc du Centre sportif en lui-même, en voyant la zone 30 km/h telle que présentée sur le plan annexé ?

**M. Claude Longchamp**, Conseiller général. En voyant ce projet, je me pose tout de même la question de l'état général de cette route des Préalpes. En construisant ce carrefour, uniquement jusqu'à l'arrêt de bus, je me demande pourquoi on ne s'occupe pas également de la partie direction le château, car ce tronçon est aussi en très mauvais état et un trottoir serait le bienvenu.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Pour ce qui est des places de parc sur la route menant au Centre sportif, la zone bleue n'inclura pas le parking du Centre sportif. Il y aura un panneau « Fin de la zone bleue » à la fin de la route du Centre sportif.

Il est en outre prévu de refaire le solde de la route des Préalpes dans un horizon de deux à trois ans. Ces travaux sont inclus dans le plan de gestion du réseau routier.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Etant donné qu'il n'y a plus d'intervention, nous pouvons maintenant passer au vote.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif au réaménagement du carrefour routes des Préalpes et du Centre sportif, pour un montant de Fr. 285'000.-- ? Accordez-vous l'autorisation de recourir si nécessaire à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de Fr. 19'950.--, comprenant un amortissement de 4 % et des intérêts de 3 % sur Fr. 285'000.-- ?

***Le message est approuvé par 47 oui et 1 abstention.***

#### **4. Assainissement des collecteurs, du réseau d'eau potable ainsi que du réseau routier dans le quartier de Villamont**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. La Commission financière a été convaincue par la nécessité de procéder maintenant aux travaux de renouvellement complet des infrastructures de ce quartier, celles-ci datant de plus de 40 ans et étant devenues vétustes.

Ainsi, la Commission financière prévoit favorablement la demande d'investissement et prend note avec satisfaction que les réserves déjà à disposition, précisément destinées à ce genre de travaux, seront utilisées en ce qui concerne l'épuration et l'eau potable et que les crédits disponibles serviront à couvrir les dépenses pour les routes et l'éclairage public, sans qu'il soit ainsi nécessaire de recourir à l'emprunt et d'augmenter pour ces travaux la dette communale.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. La parole est au Conseil communal.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je n'ai pas grand-chose à ajouter sur ce message, si ce n'est que ces travaux sont nécessaires du fait que ces conduites ont été installées dans les années 1970, qu'elles étaient de mauvaise qualité et que notre Commune s'est considérablement étendue depuis cette date.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. La parole est au Conseil général.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Voici la position du Groupe PCS concernant ce message. La question centrale que nous nous sommes posée est la suivante : Y a-t-il une égalité de traitement entre les besoins des divers quartiers de notre Commune quant à leur infrastructure ?

Sur la base des plans qui nous sont soumis et d'une vision locale, il ressort ce qui suit :

- La zone concernée est bordée d'une dizaine de villas avec une trentaine d'habitants environ. L'état de la route, âgée de plus de trente ans, est en fait une impasse qui génère très peu de trafic et qui nous semble dans un état tout à fait satisfaisant.
- L'infrastructure de fourniture et d'évacuation des eaux a de ce fait été sollicitée de manière modérée jusqu'à ce jour.

De là nos constats :

- Voter un crédit de Fr. 535'000.-- pour environ 30 habitants correspond à une somme de Fr. 18'000.-- par habitant bénéficiaire, ce qui n'est pas anodin.
- A ce sujet, une comparaison fort utile s'impose : L'assainissement de Villars-Vert, un quartier à haute densité et dont l'infrastructure a été très fortement sollicitée durant près de 50 ans, a attendu 2011 pour être réalisé. Cela a coûté Fr. 1,8 mio pour 2'000 habitants, soit Fr. 900.-- par habitant.

Au vu de cette énorme différence de 1 à 20, trois questions nous sont venues à l'esprit, en lien avec le principe d'égalité de traitement :

- Est-ce que, lors de la construction du quartier de Villamont, les propriétaires ont contribué aux frais d'infrastructure ?
- Est-ce que, dans le cas présent, il a été envisagé de leur demander une telle contribution ?
- Ne peut-on finalement pas reporter le projet de quelques années, en espérant que pendant ce temps Frigaz, Swisscom, Cablecom et le Groupe E s'associent pour des travaux communs, sources d'économies d'échelle comme ce fut le cas à Villars-Vert ?

**M. Jean-Daniel Margueron**, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le Groupe PS a préavisé favorablement ce message et vous invite à en faire de même.

Du point de vue financier, le Groupe PS se rallie à la prise de position de la Commission financière et salue particulièrement la coordination des travaux avec le réaménagement du carrefour des routes des Préalpes et du Centre sportif.

**M. Benoît Sansonnens**, Conseiller général. Dans sa séance préparatoire du 22 mai 2012, le Groupe PLR a pris connaissance de ce message. Il vous recommande également de l'accepter. Il tient aussi à relever que les investissements qui sont prévus sont nécessaires et sont même demandés par notre législation, notamment en ce qui concerne le problème du système unitaire.

**Mme Marie-Lucie Uehlinger**, Conseillère générale. Le Groupe Les Verts approuve le message présenté. Toutefois, étant nouveau dans la Commune de Villars-sur-Glâne, le Groupe Les Verts aimerait avoir une vue d'ensemble de ces travaux d'assainissement, de même qu'un échéancier de ces travaux.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. En ce qui concerne l'échéancier, notre Commune procède par rénovation dans différents quartiers. Les derniers quartiers à avoir été rénovés ces dernières années sont la zone industrielle de Moncor en 2003, les Eaux-Vives en 2006, Planafaye en 2008, le Platy en 2009 et Villars-Vert en 2011. Les autres rénovations projetées sont la Fenetta pour l'année prochaine et le Pré de l'Etang. Il existe une carte de toutes les conduites de la Commune et le Conseil communal suit le plan qui a été voté il y a quelques années par le Conseil général.

Pour répondre à la question du Groupe PCS concernant la participation des propriétaires de Villamont, ces derniers ont effectivement participé aux frais d'infrastructures. Je ne peux par contre pas vous indiquer les montants. Par contre, la loi ne nous permet pas de demander une contribution pour les travaux que nous allons entreprendre prochainement. Ce sont des tâches qui incombent aux communes de maintenir leurs réseaux d'eau.

Concernant enfin l'urgence de ces travaux, ces rénovations sont nécessaires, les conduites étant en très mauvais état et nul ne sait à quel moment elles vont « lâcher ». Il faut savoir que toute intervention de colmatage coûte Fr. 15'000.--, et colmater des brèches durant plusieurs années n'est pas très rentable à long terme.

Les entreprises que vous avez mentionnées, soit Frigaz, Swisscom, Cablecom et le Groupe E, ainsi que d'autres entreprises intéressées sont toutes convoquées à une séance pour coordonner les travaux qu'elles entendent éventuellement réaliser. Dans le cas présent, ces entreprises ont répondu qu'elles étaient déjà à jour dans cet endroit et qu'elles n'avaient pas d'autres travaux en attente.

Finalement, en ce qui concerne le coût par habitant, vos chiffres sont discutables. Il y a effectivement 60 habitants à Villamont et non 30. Il y a encore des parcelles constructibles. Les coûts de Villars-Vert ne se sont pas élevés à Fr. 1,8 mio mais à Fr. 2,8 mios. Villars-Vert compte aujourd'hui 1'383 habitants. Avec ces corrections, le rapport n'est plus de 1 à 20 mais plutôt de 1 à 3.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Il faut encore relever, comme déjà mentionné dans le message, que ces travaux sont payés par des réserves émanant des taxes payées par les propriétaires pour la réalisation de ces travaux de maintenance.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Etant donné qu'il n'y a plus d'intervention, nous pouvons maintenant passer au vote.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif à l'assainissement des collecteurs, du réseau d'eau potable ainsi que du réseau routier dans le quartier de Villamont ? Donnez-vous l'autorisation au Conseil communal d'entreprendre ces travaux qui seront financés, en ce qui concerne les travaux de distribution d'eau potable et l'épuration des eaux, par l'utilisation des réserves figurant au passif du bilan et, pour les aménagements routiers et l'éclairage public, par l'utilisation des crédits disponibles ?

***Le message est approuvé à l'unanimité.***

## **5. Etude pour la rénovation de l'enveloppe de l'école primaire de Cormanon**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. La Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dossier, et de Mme Catherine Duvoisin, Responsable de la police des constructions et des bâtiments.

La Commission financière est consciente du fait que la rénovation de ce bâtiment scolaire aura un coût non négligeable, mais qu'elle s'impose pour répondre aux besoins et aux normes actuels. Ce bâtiment, de bonne qualité intrinsèque, mérite qu'on le maintienne et qu'on procède à certains travaux de rénovation et d'assainissement, d'où le mandat d'étude ici sollicité, destiné à fixer le contenu de ces travaux et d'en optimiser l'impact écologique. La

Commission financière a en outre pris bonne note du fait que les aménagements qui seront réalisés sur la base de l'étude seront définitifs et ne seront en aucun cas détruits par un éventuel agrandissement futur de l'école.

Au vu de ce qui précède, à l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement la demande d'investissement de Fr. 200'000.-- TTC pour l'étude de la réfection de l'enveloppe de l'école de Cormanon, mais elle part de l'idée que le recours à l'emprunt est inutile pour financer cette dépense, au vu des liquidités à disposition de la Commune.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Le Conseil communal reste à disposition pour d'éventuelles questions. La parole est au Conseil général.

**Mme Véronique Polito**, Conseillère générale. La rénovation d'un bâtiment scolaire datant de plus de 45 ans s'impose. L'étude préliminaire a montré que la rénovation interne et externe du bâtiment a un coût beaucoup moins élevé que la démolition et la reconstruction d'un nouveau bâtiment. La réfection de l'enveloppe, le remplacement du système de chauffage et l'investissement dans des panneaux solaires permettront des économies d'énergie importantes. Ces travaux s'inscrivent dans une logique de développement durable que le Groupe PS soutient activement. Le Groupe PS remercie donc les Services techniques et le Conseil communal pour leur proposition et approuvent le message soumis.

Le Groupe PS souhaite, par cette occasion, rappeler que la planification des travaux devrait tenir compte de l'étude en cours qui définira les besoins futurs en salles de classe. En 2010 en effet, notre Commune a investi 2,5 mio dans l'achat de pavillons scolaires annoncés à l'époque comme des structures « provisoires ». Nous attendons à ce titre avec impatience les propositions que le Conseil communal nous soumettra dans un avenir proche pour répondre durablement aux besoins.

**Mme Sandra Schabrun**, Conseillère générale. Lors de la séance préparatoire du 24 mai 2012, le Groupe PCS a pris connaissance du message relatif à l'étude pour la rénovation de l'école primaire de Cormanon.

Le Groupe PCS soutient ce message, car il est conscient que l'école de Cormanon nécessite une rénovation. Nous souhaitons cependant ajouter la réflexion suivante :

Le passé nous démontre que les bâtiments scolaires sont très souvent sujets à des travaux d'agrandissement qui surviennent après coup. Ceci dit, l'école de Cormanon, construite en 1965, a requis un agrandissement déjà 3 ans après, et un autre 7 ans après. L'école des



Rochettes avait reçu un étage en plus quelques années après avoir été terminée. On s'aperçoit donc qu'il existe, au moins en général, une tendance à sous-estimer le besoin d'espace lors de l'établissement d'un projet scolaire.

Nous estimons dès lors qu'il serait judicieux d'ajouter dès maintenant dans l'étude du projet actuel un scénario tenant compte d'une croissance démographique soutenue.

Nous souhaitons donc que l'étude présentée ce soir soit complétée, dès maintenant, par un 2<sup>ème</sup> scénario qui prévoit un éventuel agrandissement.

Si ceci n'est pas envisageable, ne serait-il pas mieux alors d'attendre le résultat de l'étude qui nous est promise en relation avec l'évolution des besoins ?

**M. Benoît Sansonnens**, Conseiller général. Dans sa séance préparatoire, le Groupe PLR a pris connaissance du message relatif à l'étude pour la rénovation de l'enveloppe de l'école primaire de Cormanon. Il n'a aucune remarque spécifique à ce sujet et vous recommande d'accepter ce message.

**M. Beat Scheuner**, Conseiller général. Le Groupe UDC a réfléchi à ce sujet. Il faut se demander si un investissement de Fr. 10 mios pour un bâtiment qui n'a pas une architecture historique est de bon aloi. Le bâtiment est assuré pour plus de 15 mios. C'est aussi indiqué que nous n'aurons pas assez de classes dans le futur et qu'il faudra à nouveau agrandir cette école. Il faut vraiment se demander si nous devons faire des rénovations pour Fr. 5 mios, sans compter les rénovations intérieures qui coûteront aussi Fr. 5 mios, soit Fr. 20 mios en tout.

Il faut bien réfléchir pour le futur. Aujourd'hui, Villars-sur-Glâne compte 12'000 habitants. Les 15'000 habitants, c'est pour demain et nous aurons toujours plus d'enfants qui suivront l'école dans notre Commune. Nous manquerons de classes.

Le Groupe UDC pense qu'il faudrait faire directement du neuf, plus grand, en y incorporant l'Administration communale, ceci en pensant aux dix prochaines années.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Pour répondre à Mme Sandra Schabrun, je peux dire que le Conseil communal a bien réfléchi à ce sujet. C'est pourquoi il a insisté, en rédigeant ce message, que la réfection de cette école, qui est du domaine de l'urgence, ne prêterait pas un agrandissement de celle-ci.

Concernant le nombre d'enfants fréquentant cette école, le Conseil communal a, bien entendu, étudié les surfaces à disposition. Nous avons encore de la place pour l'arrivée de nouveaux élèves. Mais, ce qui est urgent, c'est la réfection de l'enveloppe de l'école et je vous invite à accepter ce message.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Etant donné qu'il n'y a plus d'intervention, nous pouvons maintenant passer au vote.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif à l'étude pour la rénovation de l'enveloppe de l'école primaire de Cormanon, pour un coût de Fr. 200'000.-- TTC ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de Fr. 36'000.--, comprenant un amortissement de 15 % et des intérêts de 3 % sur Fr. 200'000.-- ?

***Le message est approuvé par 44 oui, 3 non et 1 abstention.***

**6. Vente supplémentaire de 1'200 m<sup>2</sup> au maximum de SBP au profit de l'article 5003 du RF de Villars-sur-Glâne sis dans le quartier de Cormanon**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 21 mai 2012, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Erika Schnyder, Syndique, en charge du dossier.

Compte tenu de la situation particulière et pas facile de la parcelle en question et du fait qu'il s'agit d'une vente complémentaire destinée, semble-t-il, à l'implantation d'une société de services de renom sur le territoire de notre Commune, la Commission financière, à l'unanimité, propose au Conseil général d'accepter la vente de ces 1'200 m<sup>2</sup> SBP supplémentaires, au prix proposé qui paraît justifié. Cette surface ne préjuge en rien les surfaces communales adjacentes 5002 et 3311, puisque ces 1'200 m<sup>2</sup> sont pris sur les parcelles 5001 et 3312 sur lesquelles est situé l'Espace Nuithonie. Ce prix de Fr. 580.--/m<sup>2</sup> correspond au prix de base de la première vente, ce qui semble logique mais, par contre, il ne doit en aucun cas être considéré comme un montant plafond pour de futures ventes éventuelles.

La Commission financière suggère, en effet, au Conseil communal de se calquer systématiquement sur le prix du marché et d'éviter de brader les terrains communaux.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. La parole est au Conseil communal.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Je remercie M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière, qui a été tellement complet que je n'ai plus rien à ajouter. Je reste à disposition.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. La parole est au Conseil général.

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation du 24 mai dernier, le Groupe PS s'est penché sur le message relatif à la vente supplémentaire de 1'200 m<sup>2</sup> au maximum de SBP au profit de l'article 5003 du RF de Villars-sur-Glâne.

Le Groupe PS soutient, comme nous l'avons fait pour la vente de l'article 5003 proprement dit, le message du Conseil communal. Il sied à relever qu'ici nous ne vendons pas du terrain supplémentaire, mais nous transférons 1'200 m<sup>2</sup> d'indice, appartenant aux articles 5001 et 3312, à l'article 5003.

Comme l'avait relevé la Commission financière lors de la séance du 29 septembre 2011, le prix de Fr. 580.--/m<sup>2</sup> correspond au prix du marché. Il n'y a aucune raison d'augmenter le prix par m<sup>2</sup>, car cette augmentation d'indice permet une meilleure utilisation de ce terrain par sa densification et sert à implanter des sociétés de services importantes dans notre Commune. Une diversification des personnes morales sur notre territoire est dans notre intérêt, car elle apporte avant tout des places de travail, et ensuite, nous l'espérons, des retombées fiscales supplémentaires ; le tout, sans pour autant créer des coûts et nuisances supplémentaires à notre Commune.

De plus, le transfert d'indice ne pénalise pas les articles 5001 et 3312 qui pourront toujours accueillir des constructions d'envergure.

C'est pour ces raisons que le Groupe PS vous invite à soutenir le message du Conseil communal tel que présenté.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Le Groupe Les Verts a pris connaissance de ce message lors de sa séance de préparation du 24 mai 2012. Il convient tout d'abord de rappeler que notre Groupe s'était opposé à la vente de cette parcelle de 5'000 m<sup>2</sup>, s'agissant d'une ressource non renouvelable pour notre Commune et qu'il n'y avait aucune urgence à se défaire de ce terrain.

Aujourd'hui, le Conseil communal s'apprête à céder une partie de ses droits de construction dans la zone de Cormanon. Faisant ainsi, il réduit l'attractivité de la parcelle sur laquelle notre Commune songe construire plus tard pour ses propres besoins. En même temps, il augmente la valeur de cette deuxième parcelle, puisqu'elle dispose tout à coup d'une option de 1'200 m<sup>2</sup> (SBP) de surface de plus, ce qui correspond à 20 % de SBP supplémentaire.

Malgré notre opposition initiale, le Groupe Les Verts accepte le principe de cette cession de 1'200 m<sup>2</sup> (SBP) au détriment de la parcelle réservée par notre Commune pour ses propres besoins.

La manière dont le prix sur cette option d'achat de 1'200 m<sup>2</sup> (SBP) supplémentaires a été fixée reste pour nous incompréhensible.

La Commune de Villars-sur-Glâne, en tant que propriétaire, avait préfinancé les infrastructures à hauteur de Fr. 689'000.--. Pour augmenter l'attractivité de la parcelle, le Conseil communal et le Conseil général ont accepté de baisser les prétentions de notre Commune pour le préfinancement à hauteur de Fr. 300'000.-- (Message au Conseil général du 29.11.2011).

Aujourd'hui, le Conseil communal propose un effort supplémentaire pour encore augmenter la soi-disant faible attractivité de la parcelle en léguant 1'200 m<sup>2</sup> (SBP) supplémentaires. En même temps, il propose d'accepter la diminution de l'attractivité de sa propre parcelle, qui perd 1'200 m<sup>2</sup> (SBP).

Dans la première tranche, le prix du terrain a été fixé à Fr. 580.--/m<sup>2</sup> SBP. Le montant de Fr. 60.-- était facturé pour couvrir la moitié des frais du préfinancement des infrastructures, soit Fr. 300'000.--. Il reste Fr. 389'000.-- de frais non couverts.

Le prix qui nous est proposé aujourd'hui est de Fr. 580.-- et ne contient pas une participation aux frais d'infrastructures, soit Fr. 60.--/m<sup>2</sup> supplémentaires pour couvrir Fr. 72'000.-- des Fr. 389'000.-- manquants.

Nous souhaitons poser les questions suivantes :

- La Commission financière n'a pas fait mention de cette différence. S'est-elle rendue compte qu'il manquait cette participation aux frais d'infrastructures ? Si c'est le cas, pourquoi n'estime-t-elle pas nécessaire de répercuter une partie supplémentaire des coûts d'infrastructures sur le prix de vente ?
- Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas tenté de répercuter les frais d'infrastructures sur le prix de vente de la deuxième tranche ?

Le Groupe Les Verts n'acceptera ce message que si les frais d'infrastructures (Fr. 60.--/m<sup>2</sup> SBP) sont également répercutés sur le prix de vente (Fr. 580.-- + Fr. 60.-- = Fr. 640.--/m<sup>2</sup> SBP). Il invite le Conseil général à en faire de même.

**M. Benoît Sansonnens**, Conseiller général. Le Groupe PLR a pris connaissance du message du Conseil communal. Il n'a pas de remarque particulière à apporter et vous recommande vivement de l'accepter.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Le Groupe PCS s'est concerté avec le Groupe Les Verts et ces deux groupes soutiennent totalement le message du Conseil communal.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Je voudrais tout d'abord faire remarquer que nous ne vendons pas du terrain, mais que nous transférons des surfaces constructibles. A l'époque, lorsque nous avons vendu le terrain, il était tout à fait normal que nous fassions participer l'acheteur aux frais d'infrastructures, donc du parking, ce qui n'est plus le cas maintenant.

D'autre part, ce prix de Fr. 580.--/m<sup>2</sup> correspond au prix du marché. Cela ne serait pas très honnête de la part du Conseil communal de demander un prix surfait pour un transfert de surface.

Enfin, il faut savoir que ce transfert n'aliène en aucun cas les possibilités qui restent à notre Commune de construire un bâtiment sur la surface adjacente, car cette dernière reste quand même très intéressante. De plus, ces 1'200 m<sup>2</sup> supplémentaires sont un maximum ; cela ne veut pas dire que l'acheteur aura nécessairement besoin de la totalité de cette surface.

Je vous prie par conséquent d'accepter le message qui vous est soumis ce soir.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Etant donné qu'il n'y a plus d'intervention, nous pouvons maintenant passer au vote.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif à la vente supplémentaire de 1'200 m<sup>2</sup> SBP, au maximum, au profit de l'article 5003 du RF de Villars-sur-Glâne, pour un montant de Fr. 580.--/m<sup>2</sup>, soit au maximum de Fr. 696'000.-- ?

***Le message est approuvé par 38 oui, 9 non et 1 abstention.***

## **7. Approbation du règlement communal relatif à la détention et à l'imposition des chiens**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 21 mai 2012, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière a limité son examen à l'aspect financier du message, à savoir la fixation de la taxe, sans entrer dans le détail du nombre et du poids des crottes engendrées chaque année par nos amis les chiens villarois. Or, le calcul des coûts établi par les Services techniques communaux conclut à une couverture complète des frais si la taxe est fixée à Fr. 80.-- par chien et par an, telle que prévue dans le nouveau règlement. Ce montant est aussi adapté à celui en vigueur dans les communes avoisinantes et du Grand Fribourg.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Commission financière préavise favorablement l'adoption de ce nouveau règlement communal.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Le Conseil communal reste à disposition pour d'éventuelles questions. La parole est au Conseil général.

**M. Bernard Gasser**, Conseiller général. Lors de sa séance du 24 mai 2012, le Groupe PS a accepté à l'unanimité le nouveau règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens.

L'augmentation de l'impôt de Fr. 50.-- à Fr. 80.-- par an et par chien, de façon à mieux rémunérer notre Commune pour les frais engendrés par ces chers amis de l'homme, n'a pas soulevé d'opposition. Elle correspond au calcul économique entrepris par l'Administration communale.

Les 382 chiens de la Commune de Villars-sur-Glâne produisent 56 tonnes de crottes. L'élimination de ces déchets occasionne des frais d'un montant de Fr. 27'803.65, soit un coût moyen par chien de Fr. 72.79.

La Commune de Villars-sur-Glâne se situe dans la moyenne des communes du Grand Fribourg, entre les Fr. 120.-- de Fribourg et les Fr. 40.-- de Granges-Paccot.

Le Groupe PS a relevé la qualité et la précision du message qui lui a été proposé et en félicite les auteurs.

Ah, si tout était aussi simple qu'une vie de chien !

**M. Benoît Sansonnens**, Conseiller général. Ce n'est pas un scoop : Le Groupe PLR vous recommande, à l'unanimité, d'accepter ce nouveau règlement.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Etant donné qu'il n'y a plus d'intervention, nous pouvons maintenant passer au vote.

Acceptez-vous le nouveau règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens ?

***Le nouveau règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens est approuvé par 46 oui, 1 non et 1 abstention.***

Avant de commencer l'examen des comptes, je vous propose une petite pause.

***Interruption de séance de 8 minutes.***

## **8. Comptes 2011**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Avant tout, je tiens à remercier le Conseil communal pour ses efforts fournis et pour ces comptes qui redonnent le sourire.

Pour ce point de l'ordre du jour, le débat sera structuré de la manière suivante :

1. Explications complémentaires du Conseil communal ;
2. Rapport de la Commission financière ;
3. Remarques d'ordre général des représentants des groupes ;
4. Examen de détail, chapitre par chapitre ;
5. Remarques du Conseil général ;
6. Vote d'ensemble des comptes.

Y a-t-il des remarques concernant cette manière de procéder ? Cela n'est pas le cas. Je passe par conséquent la parole au Conseil communal.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Les comptes sont une nouvelle fois bons, sensiblement meilleurs que le budget que nous vous avons soumis. C'est donc avec plaisir que je vous donne quelques brefs commentaires.

Les dépenses communales sont bien maîtrisées ; c'est le fruit d'une gestion rigoureuse que nous conduisons depuis quelques années. Les dépenses liées augmentent de manière un peu plus sensible et c'est clair que nous devons y être attentifs. Nous avons des contingences que, malheureusement, nous ne pouvons maîtriser et vous en avez encore lu un effet, pas plus tard qu'il y a deux jours, dans les journaux. Vous vous souvenez que votre Conseil avait rejeté la nouvelle répartition des coûts des CO ; vous avez vu que, finalement, le vote des communes membres de l'Association des CO est tel que la modification proposée a été acceptée. La conséquence, c'est Fr. 300'000.-- de plus à payer par notre Commune, toujours pour la raison que vous connaissez, soit que la péréquation financière nous pénalise car nous avons de bonnes rentrées fiscales.

Le seul bémol que nous pouvons noter en relation avec ces comptes est celui relatif aux rentrées fiscales des personnes physiques. Nous avons une différence de Fr. 1,9 mio en moins par rapport à ce que nous avons budgétisé. Nous pouvons difficilement faire différemment puisque les estimations effectuées pour le budget étaient calquées sur les critères qui nous sont donnés par l'Etat. C'est difficile de savoir pourquoi ces rentrées sont moins importantes que prévues. Une hypothèse que l'on peut émettre est que la crise que nous avons vécue a eu des effets plus marqués sur le revenu des personnes physiques que sur celui des personnes morales. On a pu constater, d'ailleurs, que du côté de l'Etat c'est exactement la même situation, c'est-à-dire que les rentrées fiscales des personnes



physiques sont moins bonnes que prévues, tandis que celles des personnes morales sont sensiblement meilleures.

L'excellent chiffre est bien entendu celui des rentrées fiscales concernant les personnes morales, soit environ Fr. 5,4 mios en plus des chiffres du budget. Nous avons pourtant encore émis une appréciation prudente de ces rentrées fiscales car nous savons bien que ce chiffre peut se modifier d'une année à l'autre. Nous devons avoir une vision un peu plus large car certaines sociétés installées dans notre Commune ont un rayonnement international et la situation européenne peut aussi les toucher de plein fouet, comme la crise de l'Euro par exemple.

Les rentrées fiscales des personnes morales ont pour conséquence une politique du Conseil communal qui est de constituer des réserves et d'effectuer des amortissements, afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de ne pas avoir à subir des rentrées fiscales moins bonnes un jour ou l'autre.

Nous pensons plus loin que dans l'immédiat : Viendront les coûts de rénovation des écoles, ceux de l'aménagement du carrefour de Belle-Croix, la construction d'une nouvelle école, la construction d'un bâtiment communal, etc.

Le Conseil communal estime donc les comptes sont 2011 bons et ne nécessitent pas une augmentation des impôts, ce qui rassure les contribuables et les sociétés villaroises. Nous allons continuer de mener une politique prudente, qui maîtrise les dépenses et qui permettra à notre Commune d'envisager l'avenir avec de bons moyens pour mettre en œuvre des investissements futurs.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. La parole est maintenant à la Commission financière.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Il est très satisfaisant de constater que les comptes bouclent avec un bénéfice de Fr. 350'000.--, au lieu d'un déficit budgétisé de Fr. 1,3 mio, ce qui fait une différence d'environ Fr. 1,7 mio, soit peu de chose par rapport à ce qu'on peut voir parfois au niveau de la Confédération, par exemple. Il est aussi réjouissant de constater les attributions aux réserves du Service des eaux, de la protection des eaux et pour les investissements futurs, ainsi que les amortissements complémentaires des immobilisations pour Fr. 1,7 mio. Il s'agit là en effet, comme l'a dit M. Louis-Marc Perroud, d'une prudence de bon aloi pour un futur toujours difficile à maîtriser.

Ce très bon résultat est dû, il faut le relever, à l'excellent travail du Conseil communal et de tous les Services de l'Administration communale, ainsi qu'aux impôts sur le bénéfice des personnes morales. Il est vrai que la bonne santé financière de nos entreprises est très réjouissante. Toutefois, il ne faut pas oublier le caractère aléatoire de cette situation. C'est cette manne qui, pour 2011, permet de réaliser un bénéfice tel que celui présenté, puisque l'impôt sur le bénéfice des personnes morales dépasse de 50 % le budget 2011, soit Fr. 5,3 mios de dépassement. Evidemment, le risque pour les personnes morales, c'est la conjoncture, la délocalisation, mais aussi des problèmes de répartition fiscale internationale. Ce genre d'événement peut effectivement aussi affecter un jour ou l'autre les comptes communaux, d'où la prudence ici affichée.

Il est également réjouissant de constater les liquidités, qui s'élèvent à près de 9 mios au 31 décembre 2011. Elles n'ont jamais été aussi importantes. Quant aux intérêts de la dette, ceux-ci ont déjà diminué par rapport aux comptes 2010 et cela va se poursuivre, sachant que notre Commune vient de renouveler des emprunts à un taux très intéressant.

Par contre, la déception des ces comptes 2011 réside dans le résultat des impôts sur les personnes physiques, qui se situe en dessous du budget. Ceux-ci peinent à augmenter, en tout cas dans la même proportion que la population qui, elle, ne cesse de croître. De plus, les dépenses liées augmentent de façon conséquente, ce qui doit amener le Conseil communal à une réflexion permanente sur notre participation aux conventions intercommunales et tenter d'obtenir une clé de répartition basée sur le critère de la population, plus favorable pour notre Commune, plutôt que la péréquation.

La Commission financière constate aussi que la dette brute a atteint un niveau comparable à celui de l'année 2000, preuve que les efforts du Conseil communal n'ont pas été vains. La poursuite d'une gestion saine s'impose encore pour réduire au maximum la dette communale par habitant, qui est encore une des plus élevée du Canton.

Quant aux provisions, il apparaît en effet judicieux de les reconstituer après les avoir utilisées dans les temps difficiles, en prévision d'une situation financière moins favorable, ce d'autant plus que des investissements importants sont à prévoir, comme M. Louis-Marc Perroud vient de le dire.

Enfin, la Commission financière approuve la décision du Conseil communal de modifier la comptabilisation des avances sur rentes AI, prestations complémentaires et assurances chômage et d'assainir le compte courant y relatif en profitant des bons résultats 2011. Il faut

toutefois se rendre compte que, si des avances sont malgré tout remboursées ces prochaines années, elles seront enregistrées comme recettes au crédit du Service social qui pourrait, à l'extrême, devenir bénéficiaire.

La Commission financière ne peut, en conclusion, que féliciter tous les acteurs de la Commune pour la bonne tenue du budget et la rigueur dont ils ont fait preuve, notamment dans les justifications toujours fournies sur les dépassements.

A l'unanimité donc, la Commission financière préavise très favorablement les comptes 2011.

21.00 heures. Arrivée de Mme Annelise Meyer-Glauser.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne maintenant la parole au Conseil général.

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Conseiller général. Pour la deuxième année consécutive, les comptes présentent un bénéfice important, ce qui nous permet d'alimenter pour un demi million les réserves pour investissements futurs, de faire des amortissements supplémentaires de Fr. 1,7 mio et d'avoir un excédent du compte de fonctionnement de Fr. 350'000.--.

Comme les comptes et le message le montrent, le budget des dépenses a été globalement tenu. Les bons résultats ont permis d'assainir le compte courant des avances faites par notre Commune aux bénéficiaires potentiels de l'AI, qui attendent la décision sur leur rente. Le Groupe PS félicite le Conseil communal pour cette bonne gestion et accepte les comptes.

Je relève aussi le fait que le compte concernant les ordures ménagères boucle avec un résultat nettement meilleur que les dernières années : Les taxes couvrent désormais le 77 % des dépenses ; c'est réjouissant. Les mesures de rationalisation et la politique de collaboration, pour les transports, avec la Ville de Fribourg portent leurs fruits. J'encourage le Conseil communal à continuer dans cette voie afin d'atteindre un taux de couverture de 100 %, comme c'est le cas pour l'eau potable et l'épuration des eaux.

Mais, comme il a été souligné, le bénéfice important des comptes est essentiellement dû à un fort accroissement des recettes provenant des impôts sur les personnes morales, qui dépassent de Fr. 5,7 mios les prévisions du budget. Par contre, le produit des impôts sur les personnes physiques stagne et il est inférieur de Fr. 2 mios à ce qui avait été prévu.

Manifestement, les entreprises implantées sur le territoire de notre Commune ont été moins sensibles à la crise que les citoyens.

Conséquence de cette évolution : Les impôts sur les personnes morales représentent actuellement 38 % du total des recettes d'impôts de la Commune. C'est nettement plus que la moyenne du Canton, ce qui a pour conséquence que Villars-sur-Glâne paye la plus grande contribution à la péréquation financière intercommunale.

Le fait que les très bons résultats des comptes dépendent essentiellement des rentrées provenant des personnes morales, qui elles sont variables, doit nous garder de toute euphorie. Ils doivent nous inciter à continuer à mener une politique de gestion prudente des dépenses, tout en faisant face aux investissements nécessaires. Comme nous l'avons entendu, ces investissements seront importants dans les années à venir. Et nous sommes toujours parmi les communes avec l'endettement par habitant le plus élevé du Canton. Nous devons donc poursuivre la politique de réduction de la dette.

**Mme Pascale Mottolini**, Conseillère générale. Le Groupe PDC prend acte, avec beaucoup de satisfaction, du résultat positif des comptes 2011 qui bouclent avec un bénéfice net d'environ Fr. 350'000.-- au lieu du déficit budgétisé de Fr. 1,382 mio.

Il se réjouit particulièrement de la nouvelle diminution de la dette communale brute (qui retrouve ainsi pratiquement son niveau de 1999) de près de Fr. 7,6 mios et nette d'environ Fr. 4,5 mios. L'endettement net par habitant se situe ainsi à Fr. 3'161.68, alors que la moyenne des communes fribourgeoises s'élevait au 31.12.2010 à Fr. 1'686.--, soit près de la moitié. La route est donc encore longue avant de retrouver un niveau d'endettement supportable.

Cet état de fait est également démontré par les intérêts bruts 2011, ceux-ci connaissant, depuis 1998, leur 3<sup>ème</sup> meilleur niveau après 2004 et 2005, grâce entre autres à des taux d'intérêts fixes historiquement bas.

Le Groupe PDC tient à féliciter le Conseil communal pour ce bon résultat. Il l'invite à persévérer ainsi dans la très bonne tenue des dépenses. Mais il ne faut pas perdre de vue les nombreux investissements qui seront à l'ordre du jour ces prochaines années. Nos ressources devront être ainsi allouées aux différentes tâches communales de manière judicieuse et efficace sans mettre en péril l'édifice communal.

Nous tenons à souligner notre souci en ce qui concerne l'augmentation continue des dépenses liées (environ Fr. 3 millions supplémentaires pour 2011, soit une hausse de 11,94 %) et surtout les difficultés que notre Commune rencontre pour maîtriser cette tendance.

Pour le reste, nous partageons le point de vue exprimé tout à l'heure par le Président de la Commission financière.

Ceci dit, le Groupe PDC vous propose d'accepter les comptes 2011.

**M. Eric Guggiari**, Conseiller général. Le Groupe PLR a pris connaissance des comptes 2011 de notre Commune lors de sa séance du 22 mai dernier.

Le Groupe PLR reconnaît que les deniers publics ont une nouvelle fois été gérés avec toute la prudence requise. Il félicite d'ailleurs l'exécutif pour les bons résultats enregistrés.

Il n'en demeure pas moins que l'excédent de recettes annoncé est principalement dû à l'augmentation des recettes fiscales des personnes morales ; ces mêmes impôts auxquels notre Commune est toujours et encore si dépendante. Et à ce propos, il ne faut pas tant craindre d'éventuelles délocalisations, toujours possibles, mais plutôt de plus probables tax ruling (en français : des allègements fiscaux) que pourrait accorder le Canton à nos entreprises, sans consulter notre Commune. Ce point a été relevé par l'Organe de révision et par le Président de la Commission financière, et il s'agit d'un risque bien concret ; un risque de manque à gagner substantiel.

Dans un tout autre registre, le Groupe PLR a pris note de la belle croissance des charges liées (+ 11,9 %), qui tend à confirmer les craintes, fondées, relatives aux doubles péréquations financières subies par la Commune de Villars-sur-Glâne lorsqu'elle s'associe à d'autres communes. Le Groupe PLR se demande s'il est envisageable d'estimer l'impact de ce phénomène de double péréquation, dont Villars-sur-Glâne semble être l'unique victime dans le district ?

Enfin, le Groupe PLR se félicite tout de même, attendu des bons résultats annoncés, d'avoir résisté aux velléités, d'ici et de là, d'augmenter les impôts ou des taxes.

Le Groupe PLR recommande unanimement l'approbation des comptes 2011.

**Mme Marie-Lucie Uehlinger**, Conseillère générale. Le Groupe Les Verts approuve les comptes 2011. Il remercie et félicite les membres du Conseil communal et du Conseil général de la dernière législature pour la bonne gestion des recettes et des dépenses de notre Commune.

**M. Vital Studer**, Conseiller général. Tout d'abord, le Groupe PCS aimerait féliciter le Conseil communal pour sa gestion rigoureuse du budget 2011. Le Groupe PCS prend note du bénéfice dégagé de Fr. 350'000.-- et d'une réduction de la dette brute de Fr. 7,5 mios et nette de Fr. 4,5 mios.

Le Groupe PCS constate tout de même que l'endettement net par habitant est de Fr. 3'161.68, alors que la moyenne des communes fribourgeoises est d'environ Fr. 1'686.--.

A la lecture du rapport relatif aux comptes 2011, concernant le point des impôts sur les bénéficiaires des personnes morales, le Groupe PCS constate un montant de Fr. 16,9 mios. Concernant l'impôt sur le capital des personnes morales, il constate un montant d'environ Fr. 2 mios. On parle également d'une quantité importante de sociétés financières ayant un taux d'imposition attractif et qui sont imposées plus sur ce capital. Suite au scandale de Novartis dans le Canton de Vaud et Merck Serono à Genève, le Groupe PCS aimerait quand même savoir dans quelle mesure notre Commune pourrait faire face au départ d'une de la quantité importante des sociétés financières que notre Commune héberge, étant donné que la somme des impôts représente environ 30 % des revenus de Villars-sur-Glâne. Nous sommes quand même vulnérables.

Existe-t-il une clause de remboursement en cas de départ de ces sociétés ? Est-ce qu'il y a une équité de traitement entre les sociétés selon les régimes fiscaux ?

Mis à part ces questions, le Groupe PCS approuve les comptes 2011.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Le souci de M. Vital Studer c'est de savoir ce qui se passerait si l'une ou l'autre des sociétés qui rapportent des impôts importants devait quitter notre Commune.

Ce qu'il faut, c'est qu'elles ne partent pas, et la meilleure façon de les garder est de maintenir un taux fiscal attractif. Mais, on ne peut pas les enchaîner à Villars-sur-Glâne. Si, vraiment, l'une ou l'autre de ces sociétés devait tout de même nous quitter, malgré les contacts suivis et excellents que nous maintenons, nous ne pourrions absolument rien faire.

Nous devons continuer à mener une politique prudente pour ne pas augmenter le train de vie de la Commune et augmenter les dépenses de fonctionnement à un degré que nous ne pourrions manifestement pas supporter si les recettes des personnes morales venaient à diminuer.

Il faut travailler comme nous le faisons, c'est-à-dire diminuer la dette, amortir, faire des réserves. Ainsi, nous gardons cet avantage financier qui est le nôtre.

Quant aux remboursements d'impôts, ce n'est pas nous qui décidons les exonérations fiscales, c'est le Canton. Il nous demande bien évidemment toujours notre avis. Nous pouvons constater que, dans notre Commune, les exonérations fiscales diminuent. Elles sont accordées à certaines conditions : créations d'emplois, investissements, etc. Elles ne sont pas données n'importe comment. Mais il n'y a jamais de remboursement, c'est-à-dire d'impôts de rattrapage ou de retard. La seule chose qui pourrait arriver, mais cela ne s'est jamais produit, c'est qu'une exonération fiscale soit supprimée, dans la mesure où les conditions d'octroi n'auraient pas été respectées.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Y a-t-il encore d'autres prises de position concernant les comptes 2011 ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons par conséquent passer à la discussion de détail. Nous allons parcourir d'abord les comptes de fonctionnement par chapitre, ensuite par nature, les comptes des investissements et les comptes du bilan.

Nous commençons donc par les comptes de fonctionnement avec la procédure suivante : d'abord la parole est donnée au Conseil communal, puis à la Commission financière et enfin au Conseil général.

### Comptes de fonctionnement

#### *Chapitre 0 Administration*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### *Chapitre 1 Ordre public*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### *Chapitre 2 Enseignement et formation*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### *Chapitre 3 Culture, sports et loisirs*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### *Chapitre 4 Santé publique*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

### *Chapitre 5 Affaires sociales*

Le Conseil communal a une remarque.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Il est peut-être utile que je donne une explication un peu plus complète concernant le poste 580.366 « Aide matérielle, MIS et mesures mixtes ». Comme l'a relevé le Président de la Commission financière, nous avons amorti ce poste et je vous indique ce que cela signifie.

Dès le moment où nous avons quelqu'un qui est en attente d'une rente AI, par exemple, nous savons qu'une procédure peut durer des années parce qu'une décision peut être contestée par un recours. Pendant ce temps-là, la personne qui n'a pas de réserve pour



vivre ne peut vivre qu'avec l'aide sociale. La Commune lui fait signer un document qui exige que, dès l'instant où elle obtiendrait des rentes AI pour le passé, on peut réclamer directement à l'Office AI les rentes pour les années antérieures, pour se rembourser des avances de l'aide sociale.

Comme cela peut durer des années, il a été provisionné dans les comptes les montants que nous pouvions éventuellement obtenir en remboursement. Cette pratique avait été instaurée parce qu'une année s'était produit un remboursement de prestations sociales de plusieurs années, soit plusieurs centaines de milliers de francs. Dans ce cas, nous aurions un budget d'aide sociale bénéficiaire et ce n'est pas conforme au but fixé.

On s'est rendu compte qu'on ne peut plus maintenir ce système, parce que trop compliqué. Il faut chaque fois réévaluer les provisions, reprendre les dossiers, apprécier les chances de succès de celui qui demande une rente AI, voir où en sont les recours, etc. Cela n'est plus possible. L'Organe de révision avait relevé ce problème et nous avons décidé d'amortir sensiblement ce compte. Nous allons continuer à le faire et nous reviendrons à un système plus simple qui consiste à ne plus provisionner.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général a une remarque.

**M. Michel Bavarel**, Conseiller général. Je veux relever une chose concernant ces amortissements. Dans le but d'une transparence, je trouve qu'il serait préférable de mettre le compte débiteur à son niveau normal et de contrebalancer par une provision, parce que ce sont quand même des éléments importants au niveau de la transparence, de voir un compte qui gonfle puis de voir les amortissements. Si vous amortissez totalement, c'est oublié. J'aimerais donc qu'on voie dans le bilan le compte débiteur normal avec tous les amortissements, afin qu'on puisse suivre l'évolution.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Je prends note de votre souhait. C'est d'une certaine façon ce qui a été fait et c'est ce qui est trop compliqué à faire. Je pense que, sur le plan financier, vous êtes plus avisé que moi. Si vous avez une provision à estimer sur un bien immobilier, sur un actif, sur quelque chose de concret, c'est possible ; mais comment voulez-vous faire une estimation sur une chance de succès dans une procédure. C'est extrêmement compliqué.

Je veux encore dire que nous sommes les seuls à pratiquer ce système. Cela veut donc dire qu'il n'est peut-être pas des plus adéquats. Nous pensons qu'il est plus sage de revenir à l'ancien système car nous ne pouvons pas estimer les montants que nous allons pouvoir récupérer. Ce serait de toute façon une estimation aléatoire. Lorsque l'Organe de révision a soulevé ce problème, nous avons repris les dossiers. Mais, comment allons-nous demander à la Cour des assurances sociales du Tribunal administratif quelles sont les chances de succès de gagner et quelle estimation du montant récupérable il est possible de faire ?

**Mme Martine Vorlet**, Conseillère générale. Le Groupe PLR a quelques remarques concernant le compte 580.365.20 « Aide au logement ».

Lors de notre séance plénière du 20 septembre 2011, durant laquelle le Conseil général avait débattu du règlement relatif à l'aide directe au logement, la Commission financière ainsi que le Groupe PLR s'étaient inquiétés de donner un chèque en blanc pour 5 ans au Conseil communal sur ce sujet.

A nos inquiétudes, M. le Conseiller communal Benjamin Gasser, soutenu par le Groupe PS, nous avait scolairement expliqué en long et en large que, je cite : « *Durant ces cinq dernières années, nous sommes constamment restés Fr. 15'000.-- à Fr. 20'000.-- en dessous du budget. La dernière année (donc en 2010), nous étions à Fr. 210'000.-- alors que le budget était fixé à Fr. 240'000.--. Actuellement (fin septembre 2011), ayant dépassé le milieu de l'année, nous en sommes à environ Fr. 120'000.--* ». Fin de citation.

Voici les questions soulevées par le Groupe PLR :

1. Que s'est-il passé entre le 29 septembre 2011 et le 31 décembre 2011 pour que les dépenses doublent sur ce compte en trois mois ?
2. Vu que le montant 2011 a dépassé le budget alloué, certes de peu - mais nous sommes loin des Fr. 15'000.-- à Fr. 20'000.-- en dessous comme M. Benjamin Gasser nous l'avait promis - qu'en est-il de la situation 2012 sur ce compte ? Est-ce que le nombre de dossiers a augmenté durant cette année ? Devons-nous nous attendre à un nouveau dépassement de budget pour l'année en cours ?

Je tiens à préciser que le but de cette intervention n'est pas en soit contre l'aide au logement, puisque le règlement est maintenant voté et nous n'avons plus le choix que de l'accepter, mais lors des différentes questions soulevées lors de son adoption (cf PV séance

du Conseil général de septembre 2011), M. Benjamin Gasser nous a sévèrement demandé, et je cite à nouveau : « *Nous sommes en dessous du budget. Que faut-il demander de plus ? Pourquoi faut-il changer ce règlement ?* ».

Le Groupe PLR souhaite fermement que sur ce compte les promesses faites soient tenues, et il ne manquera pas de rester vigilant car, vu le règlement approuvé, nous ne pouvons pour l'instant rien faire d'autre.

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Nous comprenons le souci du Groupe PLR. A partir du moment où un règlement prévoit certaines conditions pour obtenir des subventions, ces subventions sont dues. Les chiffres qui vous ont été donnés par mon collègue, Monsieur Gasser, peuvent s'expliquer par le fait que, comme pour le domaine social par exemple, des augmentations de subventions sont survenues. Cela augmente raisonnablement, pour des raisons dues à la conjoncture entre autres. C'est aussi une raison politique. Est-ce que cette aide au logement, qui pourra encore augmenter, comme je l'ai dit, à cause de la conjoncture, est judicieuse ou non. L'idée est de dire que les personnes qui en bénéficient ont un plus raisonnable, mais de loin pas exorbitant, qui leur permet d'avoir le plus qui peu faire en sorte qu'elles arrivent à vivre normalement, sans se trouver dans une situation où on est à l'aide sociale, avec la spirale que l'on connaît.

Le souci que vous avez est réel. Je ne peux pas honnêtement vous dire que cela n'augmentera pas dans une certaine mesure. Ce que nous estimons, c'est que cet effort peut être consenti et il est raisonnable.

#### *Chapitre 6 Transports et communications*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière a une remarque.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Dans la mesure du possible, est-ce qu'on peut nous expliquer un peu mieux le poste 650.352.10 « Participation aux tâches de l'Agglo : transports et mobilité (DL) » ?

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Je vais m'essayer à ce pénible exercice. En plus de ce que j'ai pu dire dans le message, je dois vous dire que ce sont des chiffres que l'on ne maîtrise pas. D'une part, en matière de transports, vous savez que l'Agglomération négocie les tarifs avec les TPF. Vous savez aussi que cela se calcule en fonction du nombre de

courses, de kilomètres effectués, etc. Il y a aussi un subventionnement par le Canton. Ce dernier a la fâcheuse habitude de limiter son subventionnement à un plafond. Ce plafond est de 60 %, mais comme le Canton est soucieux de ses sous, il a décidé que le plafond de 60 % ne serait applicable que pour autant que les lignes soient rentables. Là, évidemment, il est impossible de savoir quelle sera la rentabilité des lignes. C'est pour cela que, lorsque nous faisons une estimation, nous nous basons sur l'expérience que nous avons des deux ou trois dernières années. Mais si les lignes sont encore moins rentables que ce qu'on a prévues, le Canton diminuera sa subvention et c'est l'Agglomération, donc les communes, qui devra prendre en charge la différence.

Je tiens également à préciser que c'est un débat que nous avons depuis le début du fonctionnement de l'Agglomération ; que nous avons régulièrement, chaque année, deux ou trois séances avec le Conseiller d'Etat en charge des transports et que nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir ne pas procéder à ces nouvelles coupes. Finalement, la responsabilité du Conseil d'Etat en matière de transports est avérée. Si on veut encourager les transports publics, il faut qu'ils soient performants.

L'Agglomération essaye, bien évidemment, d'investir le plus possible dans les transports mais, à un certain moment, les communes rechignent à juste titre à payer le reste. Si le Conseil d'Etat ne fait pas plus d'efforts, nous serons dans cette situation où il y aura toujours des manquements, des problèmes de lignes et des problèmes d'horaires.

Le Conseil général a une remarque.

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Conseiller général. Merci Mme la Syndique pour ces explications. Ce qui est tout de même frappant, c'est que sur notre ligne il n'y a que quatre trajets qui sont rentables, c'est-à-dire les quatre qui reçoivent, si j'ai bien compris, le 60 % des subventions cantonales. Donc, la majorité est « payée » par l'Agglomération, c'est-à-dire par les communes, donc par nous. Est-ce que vous avez des discussions sur cette situation ?

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Je ne suis évidemment pas Madame Soleil, mais ce que je peux vous dire c'est que si vous devez développer un réseau de transports publics, vous devez arroser un maximum d'endroits dans l'Agglomération. Par définition, vous devez aussi avoir des cadences qui soient assez rapprochées, car cela n'a pas de sens si vous avez de bonnes cadences aux heures de pointe et rien aux heures un peu plus creuses. Ces heures creuses sont des heures où vous avez beaucoup moins de personnes qui prennent le bus.

Si, par exemple, une personne doit se rendre en ville pour une raison bien précise et qu'elle n'a pas un bus pour la rentrée une demi-heure ou une heure après, elle ne prendra pas les transports publics. Si vous voulez maintenir un réseau performant, vous êtes obligés de faire en sorte qu'il y ait des bus qui roulent à vide.

#### *Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### *Chapitre 8 Economie*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### *Chapitre 9 Finances et impôts*

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière a une remarque.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Concernant le poste 900.400.90 « Récupération pertes sur créances », nous voyons que le partenariat avec la Ville de Fribourg fonctionne très bien, ce qui a également été confirmé par l'Organe de révision.

Le Conseil général a une remarque.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Concernant les intérêts de la dette, si je me réfère au bilan, plus particulièrement sur les avances à termes fixes de Dexia Municipal Agency Dublin, nous voyons qu'il n'y a pas de débit et de crédit d'intérêts mentionnés au bilan. Pouvez-vous m'expliquer le pourquoi ?

Ensuite, je refais la même demande que j'avais faite l'année passée, c'est-à-dire que j'aimerais voir figurer quelque part des détails sur les avances à terme fixe en terme de taux et de durée. Est-ce possible ?

**M. Louis-Marc Perroud**, Conseiller communal. Le récapitulatif des dettes communales a été soumis à la Commission financière. Nous n'avons pas estimé devoir le donner à tous les Conseillers généraux. Mais, a priori, je ne vois pas d'objection à ce que cela se fasse. Je vais encore voir si c'est absolument indispensable. En l'état, nous avons pensé que cela suffisait de donner ces renseignements à la Commission financière.

Pour la première question, c'est peut-être difficile de répondre pour moi. Je vais demander à notre Chef du Service des finances ce qu'il en est.

#### Comptes d'investissements

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### Comptes du bilan

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

#### Comptes de fonctionnement 2011 par nature

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Avant de passer au vote, j'ouvre à nouveau la discussion. Y a-t-il d'autres remarques ? Cela n'est pas le cas. Nous pouvons donc passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2011 sont priés de lever la main.

***Les comptes 2011 sont approuvés à l'unanimité.***

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne la parole au Président de la Commission financière qui veut dire quelques mots sur l'Organe de révision.

**M. Olivier Carrel**, Président de la Commission financière. Le nouvel Organe de révision a fait son rapport, qui n'appelle aucun commentaire particulier, ni aucune réserve. Les comptes sont tenus selon les règles en vigueur.

Je veux simplement préciser le bon rapport que la Commission financière a pu avoir dans ce premier contact avec notre nouvel Organe de révision. C'est donc un très bon choix qui a été fait en choisissant Multifiduciaire Fribourg SA.

## **9. Rapport de Gestion 2011**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Vous avez tous pu prendre connaissance de ce rapport de gestion. Je vous rappelle que ce rapport n'est pas soumis au vote. En général, on part de l'idée que c'est un acte d'information qui ne nécessite pas de commentaire.

Je tiens néanmoins à remercier l'Administration communale et l'ensemble de ses Services pour le travail de rédaction de ce document. Y a-t-il des remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

## **10. Réactivation de la Commission sur les fusions intercommunales (COFI)**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. L'ancienne COFI s'est réunie mardi soir et les membres présents ont décidé de la réactiver.

Celles et ceux qui acceptent de réactiver la Commission sur les fusions intercommunales (COFI) sont priés de lever la main.

***La réactivation de la Commission sur les fusions intercommunales (COFI) est acceptée par 37 oui, 9 non et 2 abstentions.***

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne la parole à Mme Pascale Spicher, Conseillère général, pour connaître le nombre de personnes que cette Commission devrait comporter.

**Mme Pascale Spicher**, Conseillère générale. Je précise que c'est le Bureau du Conseil général et les Chefs de Groupes qui se sont réunis, et non pas les anciens membres de la COFI.

Nous nous sommes mis d'accord pour renouveler cette COFI à six membres, c'est-à-dire un membre de chaque parti politique représenté, indépendamment du fait de savoir si c'est un groupe formé ou pas.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Celles et ceux qui sont d'accord de réactiver la Commission sur les fusions intercommunales (COFI) à six membres, soit un membre par parti politique représenté, sont priés de lever la main.

***La réactivation de la Commission sur les fusions intercommunales (COFI) à six membres est acceptée par 44 oui, 0 non et 4 abstentions.***

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne la parole aux différents Groupes pour connaître leurs propositions concernant les membres qu'ils désirent nommer à cette Commission.

**Mme Pascale Spicher**, Conseillère générale. Le Groupe PS vous propose M. Giovanni-Antonio Colombo.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Le Groupe Les Verts propose Mme Marie-Lucie Uehlinger.

**M. François Page**, Conseiller général. Le Groupe PDC propose Mme Francine Defferrard.

**Mme Sandra Schabrun**, Conseillère générale. Le Groupe PCS propose M. Pierre-Yves Moret.

**M. Eric Guggiari**, Conseiller général. Le Groupe PLR propose M. Benoît Sansonnens.

**M. Michel Bavarel**, Conseiller général. Le Groupe UDC propose M. Claude Longchamp.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Bulletins distribués	48
Bulletins rentrés	48
Bulletins valables	48
Majorité absolue	25



**M. Giovanni-Antonio Colombo est élu avec 41 voix**

**Mme Marie-Lucie Uehlinger est élue avec 42 voix**

**Mme Francine Defferrard est élue avec 44 voix**

**M. Pierre-Yves Moret est élu avec 42 voix**

**M. Benoît Sansonnens est élu avec 42 voix**

**M. Claude Longchamp est élu avec 44 voix**

Je félicite toutes ces personnes pour leur élection.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Nous devons maintenant nommer un Président à cette COFI. Je demande aux Groupes de me communiquer les noms des personnes choisies.

**Mme Pascale Spicher**, Conseillère générale. Le Groupe PS vous présente la candidature de M. Giovanni-Antonio Colombo pour assumer la présidence de la COFI réactivée, nouvelle formule. Il a été l'instigateur de cette réactivation qui lui tient à cœur.

M. Colombo a une formation de docteur en économie politique. Au cours de sa carrière aux Départements fédéraux de l'Economie et des Finances, il a été à plusieurs reprises à la tête de la délégation suisse dans des négociations internationales, ce qui signifie négocier en vue d'arriver à un consensus à partir d'intérêts divergents et, aussi, présider des discussions interdépartementales pour définir la position de la Suisse dans ces enceintes internationales. Il a également présidé le Groupe d'experts de l'AELE (Association européenne de libre-échange) sur les services financiers.

M. Colombo est né le 22 janvier 1942 ; il est marié, père de trois filles et maîtrise oralement et par écrit l'italien, le français, l'allemand et l'anglais. Il a été jusqu'à sa retraite employé de l'Administration fédérale des finances, occupant successivement les postes suivants :

- Membre de la Délégation suisse pour les négociations bilatérales avec l'Union Européenne sur la fraude douanière ;
- Chef de la délégation suisse au GAFI (Groupe d'action financière sur le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme) ;
- Représentant de la Confédération helvétique au G-10 ;
- Responsable pour les relations de la Suisse avec le FMI.

Parmi ses premières années de service, je dois vous apprendre qu'il a travaillé au sein de la Banque Asiatique du Développement à Manille, aux Philippines, et qu'à ce titre il a mené à

bien des évaluations de projets de développement en Indonésie, au Sri Lanka et à Western Samoa (10 îles dans le Pacifique).

Depuis sa retraite, au sein de l'Université de Fribourg, il a suivi les cours de Master du Professeur Bernard Dafflon sur les finances communales et, pendant un semestre, le cours sur les différentes formes de réorganisation des communes avec, bien sûr, un accent mis sur les fusions intercommunales.

Pendant son mandat de Président de la COFI, qu'il a occupé depuis sa création jusqu'à sa mise en veille, il a conduit les travaux d'analyse de cette commission sur les différents aspects de la fusion. Il a par ailleurs établi des relations avec le responsable pour les fusions du Canton du Tessin, qui a été un des cantons pionniers pour les fusions de communes, notamment des villes-centres et de leur périphérie. Il l'a rencontré à plusieurs reprises et l'a invité à venir parler de l'expérience tessinoise à la COFI, au Conseil général et, invité par Mme la Syndique, au Groupe de pilotage des communes candidates à la Fusion 2006.

Il a donc déjà été un bon président d'une commission du Conseil général, travaillant non seulement assidûment au sein de la COFI, mais tenant informé également notre Conseil général. C'est un présidentiable qui a déjà fait ses preuves dans la fonction.

Il est par ailleurs membre de notre Commission financière et, à ce titre, peut faire valoir des synergies et des points de vue utiles pour que la COFI puisse mandater des intervenants éclairés et éclairants.

Sa réelle motivation à se mettre à disposition pour assurer la présidence de la COFI nouvelle formule se résume en ces termes, et je le cite : *« Qu'on soit pour ou contre, la fusion des communes du Grand Fribourg doit être affrontée sérieusement, à côté du travail des Conseils communaux, aussi au niveau des législatifs. Ceux-ci peuvent jouer le rôle de relais avec la population, qui doit être impliquée à tous les stades des travaux. Il importe également d'établir des contacts avec les Conseils généraux des autres communes concernées, notamment avec la Commission sur les fusions de la Ville de Fribourg qui a demandé à nous rencontrer. Je pense avoir les qualités et l'expérience pour présider la COFI dans cette voie ».*

Pour toutes ces raisons, le Groupe PS remercie M. Giovanni-Antonio Colombo de se mettre à disposition et vous recommande de l'élire à la présidence de la COFI.

**Mme Sandra Schabrun**, Conseillère générale. Le Groupe PCS vous propose la candidature de M. Pierre-Yves Moret à la présidence de la COFI, dont il est membre depuis sa création.

Rappelons que c'est le Parti Chrétien Social, allié alors au Mouvement Ouverture qui est à l'origine de cette commission, qui fut créée pour donner une suite concrète à la résolution qu'il avait déposée en 2008 et qui était intitulée « Stratégies en matière de fusions intercommunales ».

Pour présider cette commission, M. Moret peut faire valoir deux arguments :

- Il a présidé notre Conseil général en 2008-2009 ;
- Il dispose de relations étroites avec plusieurs élus de Fribourg et de Marly.

Le Groupe PCS vous remercie de soutenir sa candidature.

**M. Michel Bavarel**, Conseiller général. Le Groupe UDC présente M. Claude Longchamp pour présider la COFI, sa motivation étant la seule et unique raison de sa volonté.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Etant donné qu'il n'y a plus de proposition, je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Bulletins distribués	48
Bulletins rentrés	48
Bulletins valables	48
Majorité absolue	25

**M. Giovanni-Antonio Colombo est élu Président de la COFI avec 27 voix**

M. Claude Longchamp a obtenu 13 voix

M. Pierre-Yves Moret a obtenu 8 voix

Je félicite M. Giovanni-Antonio Colombo pour son élection et je lui donne la parole.

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, nouveau Président de la COFI. C'est avec un grand plaisir que je vais reprendre ce mandat. Une des premières tâches qui nous attend, c'est une rencontre à organiser avec la Commission sœur de la Ville de Fribourg. Je vais m'en occuper.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Nous passons maintenant au point 11 de notre ordre du jour, un point très important.

## **11. Elections à la présidence et à la vice-présidence**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Nous commençons par l'élection d'un nouveau Président du Conseil général. Je passe la parole au Conseil général.

**Mme Pascale Spicher**, Conseillère générale. Le Parti socialiste de Villars-sur-Glâne compte 63 membres qui oeuvrent chacune et chacun un peu, beaucoup, passionnément ou à la folie pour le bien de notre collectivité.

A la plus haute charge que représente la Présidence du Conseil général depuis sa création en 1982, nous avons eu le privilège de voir y accéder, dans le désordre et sans ordre d'importance personnelle, Mesdames et Messieurs Benjamin Gasser, Theres Aebischer, Michel Castella, Carl-Alex Ridoré, Louis Delamadeleine, Erika Schnyder, Thomas Marthaler, Benoît Rohrbasser, Charles Ridoré et Raymond Verdon.

Chacune de ces femmes et chacun de ces hommes ont mis d'abord leur sens du devoir civique au service de notre Commune. A n'en pas douter, la personne qui s'est portée candidate au sein du Parti socialiste connaît bien la tâche qui l'attend, puisqu'il l'observe depuis 2005, date à laquelle il a fait son entrée au Conseil général. Avant toute chose, le Parti socialiste, par l'entremise de ses 16 camarades présents ce soir, voudrait le remercier d'avoir accepté de se porter candidat.

Nous sommes convaincus que la tâche est à sa portée et sommes vraiment fiers de vous présenter M. Marc'Aurelio Andina comme candidat à la Présidence du Conseil général de Villars-sur-Glâne.

M. Marc'Aurelio Andina est né le 8 décembre 1959 à Locarno. Il est marié à Roseline et, comme dit l'adage « *Si vous voulez connaître un homme, vous en apprendrez beaucoup en regardant la personne qu'il a épousée* », moi, je vous dis, fiez-vous aux adages et remercions Roseline, ce soir, de nous prêter encore un peu plus son MarcAu pendant une année.

Il est père de deux filles, Luana, 20 ans et Estelle, 18 ans. Il est domicilié à Villars-sur-Glâne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1991. Il habite à la Route du Coteau, en zone 30, au quartier des Dailles.

En 1982, il a obtenu la licence d'instituteur d'école primaire à Locarno et, en 1985, la licence en sciences politiques à l'Université de Genève.

Après des expériences dans l'enseignement et le journalisme, de 1996 à 2003 il a assumé différentes fonctions à l'Office fédéral des réfugiés, au sein duquel il a également été, de 1998 à 2000, Président de la Commission du personnel.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2003, il travaille en qualité de traducteur pour la langue italienne auprès du Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, à Berne.

En ce qui concerne son parcours politique, il est Vice-président de la section PS de Villars-sur-Glâne depuis 2004. Il a fait son entrée au Conseil général le 28 avril 2005. Il y a été réélu en février 2006 et en mars 2011.

Il a siégé au sein de plusieurs commissions, parmi lesquelles :

- La Commission du feu et de la protection de la population ;
- La Commission pour l'octroi du droit de cité ;
- Le Comité de pilotage de l'Agenda 21 ;
- L'ACoPol ;
- La Commission d'aménagement, dont il est toujours membre.

Depuis le 5 mai 2011, il est Vice-président du Conseil général de Villars-sur-Glâne.

Elu en 2008 parmi les sept délégués de Villars-sur-Glâne au Conseil d'Agglomération, il y a été reconduit pour la période 2011-2016.

Elu le 7 juillet 2011 à la Vice-présidence du Conseil d'Agglomération, il est pressenti pour accéder à sa présidence le 28 juin prochain.

Nous vous recommandons l'élection de M. Marc'Aurelio Andina à la Présidence de notre Conseil général.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Y a-t-il d'autres propositions pour cette Présidence ? Cela ne semble pas être le cas. Je demande donc aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Bulletins distribués	48
Bulletins rentrés	48
Bulletins valables	48
Majorité absolue	25

**M. Marc'Aurelio Andina est élu Président du Conseil général avec 41 voix**

M. Claude Longchamp a reçu 1 voix

Bulletins blancs : 6.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente sortante. Laissez-moi vous féliciter, cher MarcAu, pour votre brillante élection à la tête du législatif de notre Commune. Vous êtes dorénavant le premier citoyen de Villars-sur-Glâne et cela me semble amplement mérité. Pendant l'année écoulée, vous avez su cultiver une relation politique et d'amitié, à laquelle je tiens infiniment. Je vous en remercie et je vous souhaite une excellente année de présidence pour laquelle, j'en suis certaine, vous serez à la hauteur. Merci pour toute cette année.

Je vous donne la parole, Monsieur le nouveau Président.

**M. Marc'Aurelio Andina**, nouveau Président du Conseil général. En m'élisant à la Présidence du Conseil général, vous m'accordez le grand honneur d'être pendant une année le premier citoyen de la Commune de Villars-sur-Glâne. J'en suis profondément touché. Lors de mon élection à la Vice-présidence, il y a une année, j'avais souligné qu'en élisant deux personnes du Sud, les Conseillers généraux villarois faisaient preuve d'une belle ouverture d'esprit ; une fois de plus vous le confirmez. C'est la même ouverture d'esprit dont fait preuve la population de Villars-sur-Glâne, que vous représentez.

En 2009, l'un de mes prédécesseurs et son jeune vice-président se plaisaient à remarquer qu'ils faisaient partie d'une minorité. L'un terrien, porteur de chapeau - comme notre Syndique - et faisant partie d'une minorité linguistique, l'autre représentant la minorité des jeunes en politique.

En m'élisant aujourd'hui, vous élisez pour la première fois un membre de la minorité italophone de Suisse et, pour ceux qui ne le savent pas, également de la minorité romanche, puisque ma maman en est originaire. Voilà donc accomplie la prédiction de mon prédécesseur qui, en 2009, prévoyait l'arrivée à ce perchoir d'un membre d'une minorité linguistique venant plus loin que de la Singine.

A son tour, mon jeune prédécesseur, élu en 2010 et aujourd'hui membre de l'exécutif, se plaisait à remarquer que, pour fêter l'occasion, il avait enfilé son costard. Mais, comme la Syndique l'avait remarqué, il n'avait pas poussé la perfection jusqu'à y ajouter une cravate. Je constate, ce soir, qu'il continue à oublier sa cravate à la maison. Dès lors, Madame la Syndique, je compte sur vous pour sévir à nouveau. En arborant ma cravate ce soir, c'est donc une bonne chose de faite !

Cela dit, je vous assure que je n'ai, de loin, pas la prétention d'être parfait. Je suis en effet conscient que je vais devoir faire un effort surhumain pour abréger mes interventions, mais préparez-vous tout de même à quelques inévitables « gaffes » de ma part, voire à quelques « néologismes » venant plus de la langue de Dante que de celle de Molière. Néanmoins, je sais qu'à ce sujet je peux compter d'avance sur votre tolérance et compréhension.

« Last but not least », c'est avec toi, chère Corinne, que j'ai le plaisir de finir le tour de mes prédécesseurs, en te remerciant vivement de m'avoir introduit progressivement dans la fonction, tout en faisant preuve à mon égard d'une chaleur et d'une convivialité typique des gens du Sud puisque, toi aussi, tu fais partie de minorités, à savoir celle du Sud et celle des femmes en politique. Une petite voix me dit que cette dernière minorité sera, sous peu, à nouveau représentée au sein du Bureau.

Chère Corinne, ta famille ne peut qu'être fière de toi et du travail que tu as accompli, puisque tu as été une Présidente attentive et efficace, menant les débats avec brio et maestria. Pour cela, je propose que les Conseillers généraux t'en remercient en t'applaudissant chaleureusement.

Pour conclure, permettez-moi de saluer la présence de mon épouse Roseline et de mes filles Luana et Estelle. C'est grâce à leur dévouement et à leur tolérance que je peux mener une vie politique. Je sais que pour vous ce n'est pas toujours facile de supporter mes absences, déjà que je suis également absent pour cause d'activités sportives. Mais, je sais aussi que vous appréciez et appuyez mes activités au service de la communauté. Et, c'est aussi pour cela que je vous aime et je vous dis un grand merci. Je sais d'ailleurs, par

expérience, que vous êtes mon meilleur antidote au cas où j'aurais tendance à attraper la « grosse tête ».

Mesdames, Messieurs, chers collègues, comme vous l'avez constaté, je ne suis pas un Villarois « doc », mais je vous assure que je le suis de tête et de cœur. Je suis fier d'être membre de cette communauté et je suis fier de lui rendre hommage en la servant. Je suis également fier de faire partie du Conseil général de Villars-sur-Glâne. Il me sied toujours de le dire ou de le faire remarquer vis-à-vis de nos homologues d'autres communes, que - au-delà des partis et des enjeux politiques - dans notre hémicycle règne un climat constructif et de respect, dans un constant souci du bien-être de la population.

Le maintien de ce respect et de ce climat constructif sera au centre de mon année de Présidence.

Merci, Mesdames, Messieurs, chers collègues, de votre attention.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Madame la Présidente sortante, vous conviendrez avec moi que le monde est quand même mal fait. C'est quand on est bien rodé qu'on doit quitter un poste sur lequel on est confortablement installé. Les choses sont pourtant ainsi.

Je tiens tout de même à relever, Madame la Présidente sortante, le premier jour de votre élection, où vous m'aviez confié être particulièrement tendue, et le dernier jour de votre mandat à la tête de la Commune de Villars-sur-Glâne, où vous êtes particulièrement détendue, souriante, à l'aise. Vous avez mené plusieurs séances tambour battant, avec beaucoup de charme, de grâce et d'élégance ; vous avez su convaincre vos collègues du Conseil général qu'il fallait un minimum de discipline, mais qu'on pouvait aussi se permettre un peu d'humour et certaines émotions. Vous avez également su remercier l'Administration communale et le Conseil communal pour les efforts qui ont été faits. Bref, Madame la Présidente sortante, vous avez été parfaite dans cette tâche.

Malheureusement, vous devez quitter cette fonction ce soir. Mais, j'en suis certaine, vous en garderez d'excellents souvenirs. Je suis également certaine que tous vos collègues garderont de votre présidence un excellent souvenir. Ce qui ne va pas faciliter la tâche pour votre successeur, parce qu'il devra faire, si ce n'est aussi bien, en tout cas mieux ; et, là, c'est une tâche conséquente.



Madame la Présidente sortante, permettez-moi, au nom de mes collègues du Conseil communal et aussi au nom de l'Administration communale qui vous a appréciée, de vous remercier pour votre travail, pour votre engagement, pour ce que vous avez fait pour la Commune de Villars-sur-Glâne qui a vécu une année de présidence extraordinaire. Je vous souhaite bon vent pour la suite, vous allez regagner les rangs et vous pourrez voir sous un autre angle ce qui se passe sur le podium. Vous n'en serez pas moins active, j'en suis certaine. Merci et toutes mes félicitations.

Quant à vous, Monsieur le Président nouvellement élu, vous avez déjà fait un premier pas qui va dans la bonne direction, puisque vous avez mis une cravate. Bon, elle est rose, on ne dira rien sur la couleur, mais je vous souhaite beaucoup de plaisirs dans cette nouvelle fonction qui est la vôtre.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Nous allons passer à la deuxième partie du point 11, à savoir l'élection à la Vice-présidence du Conseil général. Je donne la parole au Conseil général pour les propositions.

**M. François Page**, Conseiller général. Le Groupe PDC propose à vos suffrages, pour la Vice-présidence de notre Conseil général, la candidature de Mme Francine Defferrard.

Conseillère générale depuis 2008, Francine habite notre Commune depuis plus de 42 ans.

Sous l'angle de sa formation, on peut dire qu'elle est un pur « produit du terroir ». Jugez plutôt : scolarité obligatoire à Villars-sur-Glâne, puis au Collège Ste-Croix à Fribourg ; licence en droit à notre Université suivie d'une thèse, toujours à Fribourg et toujours en droit, avec pour sujet « Le capital-actions de la société anonyme ». Enfin, elle passe son brevet d'avocate et exerce désormais cette profession.

Francine Defferrard est membre du PDC depuis 2006 et est un membre très actif de notre comité local.

En dehors de la politique, ses loisirs principaux sont le ski, le vélo, les randonnées en montagne, les voyages et la culture.

Le Groupe PDC la recommande chaleureusement à vos suffrages.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Y a-t-il d'autres propositions. Cela ne semble pas être le cas. Je demande donc aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Bulletins distribués	48
Bulletins rentrés	48
Bulletins valables	48
Majorité absolue	25

**Mme Francine Defferrard est élue Vice-présidente du Conseil général avec 42 voix**

M. Claude Longchamp a reçu 1 voix

Bulletins blancs : 5.

Je félicite Mme Francine Defferrard pour son élection et je suis très contente qu'une femme se retrouve au haut du perchoir. Cela me comble vraiment.

Vous aurez dorénavant trois tâches. La première est d'organiser la course d'école du Conseil général. C'est une tâche qui n'est pas toujours évidente, mais qui est très agréable. La deuxième fonction est de seconder, voire de surveiller le nouveau Président. La troisième est de garder le silence, donc de se taire. Croyez-moi, c'est parfois la plus difficile à tenir.

Je vous souhaite, chère Francine, une très belle année de Vice-présidence. Je vous donne la parole.

**Mme Francine Defferrard**, nouvelle Vice-présidente du Conseil général. Je vous remercie pour votre chaleureux message et je félicite M. Marc'Aurelio Andina pour son élection. Je lui souhaite beaucoup de plaisir à cette présidence et je ferai le maximum pour l'épauler.

Je me souviens, à l'époque, qu'il avait dit être entouré de femmes. Il a déjà vécu une année avec Mme Corinne Fässler à la Présidence et il devra poursuivre une année supplémentaire avec une autre femme à la Vice-présidence ; j'espère qu'il n'est pas trop déçu ce soir.

Je vous remercie tous de la confiance témoignée.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Nous arrivons enfin au point 12 de l'ordre du jour.

## 12. Divers

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Le Groupe PCS aimerait vous poser une question concernant le logement à Villars-sur-Glâne.

Nul n'ignore que les tensions sur le marché des logements à des prix accessibles restent fortes dans notre Commune et que les loyers, plutôt à la hausse, pèsent lourd dans les budgets de nombre de nos concitoyens. Pour certains, le coût de leur loyer frise le tiers de leur budget.

En 1998, le problème existait déjà. C'est dans ce contexte que, suite aux efforts concertés de nos édiles, était fondée la Coopérative de logement VISAL. Elle gère depuis lors un parc immobilier composé de 16 appartements de 3 à 5 pièces à des prix abordables.

Le problème, c'est que ce parc immobilier bien modeste a stagné depuis 14 ans et qu'un sentiment d'inertie pourrait découler de cet état de fait.

Fort de ce constat, le Groupe PCS a inscrit dans son programme un objectif qu'il aimerait voir atteint durant l'actuelle législature : Augmenter le parc immobilier de la Coopérative de logement VISAL de 16 à 50 logements.

Cet objectif ne nous semble pas irréaliste si on le compare à d'autres initiatives publiques réalisées à ce jour :

- Plus de 2'000 logements sont offerts par la Société coopérative d'habitation de Lausanne (SCHL), créée en 1920 ;
- Tout près de nous, la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement, créée en 1989, met en location 170 logements coopératifs.

De là notre question :

Que pense faire le Conseil communal d'ici la fin de la législature pour augmenter concrètement l'offre de la Coopérative de logement VISAL ? Rappelons, et c'est une chance pour la communauté locale, que son Conseil d'administration est dirigé par trois de nos actuels Conseillers communaux.

Dans ce domaine, en effet, la marge de manœuvre d'un pouvoir public est large. Il peut intervenir auprès des maîtres d'œuvre sur l'accessibilité des infrastructures, le développement de structures adaptées ou encore des projets favorisant les échanges intergénérationnels incluant familles et seniors.

**Mme Véronique Polito**, Conseillère générale. Pour une fois, je ne vais pas poser de question, mais je veux adresser des remerciements.

Vous avez vu, dans le courrier adressé au Conseil général, un document de la part de Mme Annelise Meyer-Glauser, Conseillère communale. Il s'agit de l'enquête sur les besoins en places d'accueil extrafamilial dans notre Commune. Je veux vous remercier, Madame la Conseillère communale, au nom du Groupe PS, de nous avoir envoyé ce document et d'avoir lancé cette enquête. Nous avons souvent posé des questions en ce qui concerne l'accueil extrafamilial et les crèches ainsi que sur l'accueil extrascolaire. Nous avons maintenant un document en main, signe que les choses bougent.

Nous vous remercions également d'avoir commencé à amorcer les mesures d'amélioration, notamment le projet-pilote, pour cet été, de l'accueil extrascolaire pendant les vacances.

Enfin, nous vous remercions également d'avoir pris du temps pour recevoir une délégation du Groupe PS qui voulait discuter de ses préoccupations et de ses idées avec vous, et de prendre en main le dossier de la petite enfance, qui nous tient beaucoup à cœur.

**Mme Marie-Claude Cudré-Mauroux**, Conseillère générale. J'ai une question concernant la Commission de politique sociale. J'en suis membre, avec trois autres Conseillers généraux. En début de législature, demande avait été faite d'augmenter le nombre de membres de cette Commission. Le Groupe PS aimerait savoir, d'une part, où en est cette demande d'augmentation de membres et, d'autre part, si cette Commission peut déjà siéger avec le nombre de membres actuels ?

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Pour l'instant, la Commission de politique sociale reste telle quelle. C'est une Commission du Conseil général et le nouveau Bureau du Conseil général vous donnera plus de renseignement quant à votre demande d'augmentation de membres.

Vous pouvez bien entendu siéger dans la configuration actuelle de la Commission.

**M. Jean-Daniel Margueron**, Conseiller général. Dernièrement, j'ai été abordé par plusieurs personnes habitant le quartier de Ste-Apolline. Elles sont inquiètes en ce qui concerne leur sécurité et celles de leurs enfants. Ce problème n'existe pas seulement depuis l'ouverture de la nouvelle déchetterie. Il y a déjà passablement de temps que notre collègue Mme Theres Aebischer avait attiré l'attention du Conseil communal et du Conseil général sur cette problématique et avait demandé la construction d'un trottoir digne de ce nom.

Malheureusement, cette situation perdure. Avec l'augmentation de la population dans notre Commune, le flux du trafic dans la région de Ste-Apolline, donc vers la déchetterie, augmente aussi proportionnellement. Avant qu'un incident fâcheux se produise, je demande au Conseil communal de se pencher sur ce problème et de trouver une solution satisfaisante pour tous.

Il y a pratiquement un an, jour pour jour, la dépendance attendant à l'ancienne bâtisse du garde-barrière était la proie des flammes. Pour ceux qui ne connaissent pas l'endroit, ce bâtiment était situé en face du désormais feu Café du Chamois, du côté du quai, direction Romont. Or, depuis cet incendie, il ne reste que des pans de murs et des bouts de poutres calcinés.

Ma question est la suivante : De qui relève la compétence pour l'enlèvement et la destruction totale de cette bâtisse ? Si celle-ci est l'affaire des CFF, il serait peut-être souhaitable de le leur rappeler, afin d'éviter un nouveau départ de feu et de donner une meilleure image de notre Commune.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. En ce qui concerne la question de M. Pierre-Yves Moret, je lui dirais que sa préoccupation est également celle du Conseil communal, qui est en train de se pencher sur plusieurs variantes, notamment l'augmentation de ces logements et faire des logements aussi pour des seniors.

En ce qui concerne la question posée par M. Jean-Daniel Margueron pour le trottoir de Ste-Apolline, je peux le rassurer. Les Services techniques ont eu des discussions avec les habitants du lieu et c'est un dossier que le Conseil communal compte mener à terme dans les meilleurs délais. Nous sommes conscients du fait que la sécurité prime dans ce secteur.

Enfin, pour ce qui concerne les restes de la bâtisse du garde-barrière, nous allons nous renseigner et nous ferons en sorte que les débris soient évacués.

**M. François Riedo**, Conseiller général. Je vous signale que les restes de cette bâtisse ont été évacués cette semaine. Elle était propriété des CFF.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. Lors de la dernière séance du Conseil général, j'ai été abordée par Mme Marie-Claude Cudré-Mauroux au sujet de la sécurité sur la place de jeux de l'école de Cormanon. Je me suis donc renseignée auprès des Services techniques et du Corps enseignant de Cormanon. Je peux vous dire que cette place de jeux a été rénovée dans les années 2005-2006 selon les normes en vigueur et les jeux qui présentaient un danger ont été modifiés et sécurisés. Du côté du Corps enseignant, on ne relève pas de blessures graves, même s'il y a parfois des bobos dus à l'activité normale des enfants sur les places de jeux.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Il est l'heure pour moi de vous quitter, pas définitivement il est vrai, car je vais vous retrouver prochainement sur les mêmes chaises que vous.

Permettez-moi de faire un rapide bilan de cette première année de législature en tant que Présidente. Ce fut, pour moi, une année enrichissante et instructive ainsi que remplie d'émotions et de souvenirs. Que ce soit lors du discours du 1<sup>er</sup> août devant la population villaroise, lors du repas de Noël de la Vie montante et la soirée du personnel de notre Commune, tous ces moments de partage resteront gravés dans ma mémoire.

Je veux aussi vous remercier, chères et chers collègues, de l'attention et de la confiance que vous m'avez témoignées lors des séances du Conseil général et, aussi, lors de mes visites dans toutes les Commission du Conseil général. Je pense que cette collaboration unie et dans le respect est indéniablement un plus pour notre Commune. Notre exécutif en est un modèle.

Je remercie chaleureusement Mme la Syndique et les membres du Conseil communal, pour le travail énorme qu'ils réalisent pour notre Commune.

Enfin, pour terminer, mes remerciements vont chaleureusement à M. Emmanuel Roulin et à son adjointe, Mme Martine Stritt, qui ont su pendant toute l'année m'aider, m'informer et me guider afin que je puisse mener à bien nos séances.

Je vous remercie tous et vous invite au traditionnel apéritif offert par la Commune.

Je vous souhaite enfin une belle fin de soirée.

La séance est levée à 23 heures 15.

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

**Le Secrétaire**

Emmanuel Roulin

**La Présidente**

Corinne Fässler